



COMITÉ SYNDICAL DU 14 JUIN 2024

Le comité syndical a été convoqué le 7 juin 2024

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs :

Nombre de voix délibératives : 76

Membres titulaires présents :

Madame et Messieurs Nicole PEYCELON, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Pierre GIRAUD, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Philippe ARIES, Philippe DENIS, Yannick JARDIN, Fabrice BOUCHUT

Membres titulaires absents représentés :

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Jean-François RASCLE, Joël EPINAT, Patrick WETTA

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Monsieur Robert FLAMAND, Monsieur René CHAVAS

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

François DRIOL : On va avoir une séance en deux temps. Le premier temps va être dans une configuration de groupe de travail, donc il va s'agir de vous présenter un certain nombre d'informations, d'avancées de nos travaux. Évidemment, vous serez tous à même, si vous le souhaitez, d'intervenir. On fait intervenir le bureau qui nous accompagne. On va essayer d'être le plus clair possible, le plus exhaustif possible, dans l'interaction, le plus possible. Et à partir de là, j'ose espérer que nous serons tous en situation d'être éclairés et de pouvoir avancer et prendre des décisions, ou tout au moins fixer des orientations. Parce que la fin du mandat est proche, parce qu'il faut qu'on avance, même si on sait tous qu'on est dans un contexte un petit peu particulier. Parce qu'on fait beaucoup de choses dans le cadre de la loi. Et comme on ne sait plus qui est-ce qui fait la loi et que en fonction des annonces qui nous sont apportées, il y a beaucoup d'incertitudes par rapport à tout ça, mais bon voilà. Pendant ce temps là, on travaille. Donc, cette présentation étant faite, vous l'avez à l'écran. Je ne vais pas en donner lecture. Vous savez lire, je présume. Donc je vous propose d'entamer tout de suite la séance du groupe de travail. Allez, on y va, on rentre dans le vif du sujet. Merci encore une fois à tous d'être présents.

Alexandre BREUIL : Alors l'idée c'est de vous exposer un certain nombre de conclusions sur plusieurs études. La première, on a fait ça un peu dans l'ordre chronologique. On revient sur l'étude CSR. L'étude CSR, c'était l'an dernier, on avait examiné un certain nombre de scénarios possibles. Et puis on avait convenu d'en creuser un plus particulièrement. Donc ça a été fait. C'était la possibilité d'alimenter en fait un futur réseau de chaleur urbain sur le sud de Saint-Etienne pour valoriser les CSR préparés. Alors, cela étant, la conclusion sur cette étude CSR, c'est qu'il y a quand même un certain nombre de points durs qui font que c'est pas forcément une option optimale puisque sur le gisement global de des 155 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés du SYDEMER, il y en a 58000 qui seraient préparés et sous forme de combustibles solides de récupération. 43 000 qui alimenteraient la chaufferie, mais 15 000 où il faudrait encore trouver un exutoire pour valoriser donc ce solde. Un peu plus de 20 000 recyclés sous valorisation matière. Et encore finalement, en fin de préparation, 67 000 tonnes qui ne pourraient pas être valorisées ni sous forme matière, ni sous forme d'énergie, qui irait donc en centre de stockage, ce qui est quand même un pourcentage élevé par rapport aux 155 000 entrants.

Fabrice BOUCHUT : On parle de l'enfouissement ?

Alexandre BREUIL : Oui, j'ai mis ISDND, mais donc c'est élimination en centre d'enfouissement. Alors certes, la filière CSR, on en entend beaucoup parler et il y a une pertinence du point de vue énergétique. C'est a priori quand même une filière en devenir. Mais par rapport au gisement du SYDEMER, qui est constitué aux deux tiers d'ordures ménagères, le point de vue des opérateurs, des bureaux d'études de l'ADEME, etc. c'est quand même de dire que c'est sans doute pas la filière à privilégier. Et ça se traduit aussi par un coût de traitement qui est très élevé de plus de 200 € la tonne, des restes à traiter qui sont trop importants. Plus le solde de CSR qu'on n'arriverait pas forcément à valoriser sur le sur le territoire, donc une insécurité. Il y a un certain nombre aujourd'hui d'équipements qui préparent des CSR qui pour l'instant n'arrivent pas à les valoriser. Voilà, on ne s'étend pas plus sur le sujet, on a le bilan d'étude sur la mission trois qui donne le détail des coûts et

de ce que ça a produit en termes d'énergie. Mais vraiment, quand on regarde ça globalement, c'est pas la filière qui nous semble la plus intéressante et à creuser.

François DRIOL : Si je peux intervenir. D'abord, si vous intervenez, je vous en prie, merci d'utiliser les micros, c'est mieux pour tout le monde. Je pense que vous vous en souvenez, il y a quelques temps, on avait un nombre conséquent de pistes sur lesquelles on travaillait, qu'on essayait de suivre. Il y a un moment, je sais plus si on n'en était pas à sept huit neuf, enfin au moins six ou sept. J'exagère pas vraiment. On est vraiment dans la phase aujourd'hui où on est en train de resserrer. Et donc vous le savez, choisir, c'est renoncer. Donc, clairement, on a renoncé à la filière CSR et maintenant il nous reste encore le choix, mais le choix se réduit. Voilà, je voulais juste insister sur cette logique qui nous amène. C'est difficile de choisir, mais petit à petit, on élimine ce qui ne va pas.

Alexandre BREUIL : Alors, on fait tourner la petite bouteille avec les fameux CSR parce que ça fait longtemps qu'on n'en a pas vu. Et puis si jamais on les revoit plus, c'est l'occasion quand même de voir qu'est-ce qu'on laisse.

Fabrice BOUCHUT : Excusez-moi, je pense qu'il y a pas de sujet sur les CSR. Par rapport à l'incinération normale. En plus il y a de l'incertitude. Donc, vu le coût et l'incertitude et ce qui reste à enfouir encore, même pour l'environnement c'est pas top top quoi.

Alexandre BREUIL : Oui. Alors du coup je propose qu'on passe à la deuxième option, et qu'il puisse y avoir un retour sur la conférence de l'entente avec la Métropole de Lyon et quatre autres partenaires qui s'est tenu le 17 mai 2024. Je crois que c'est la quatrième conférence des élus qu'il y avait. Donc rappeler que lors de cette conférence, la Métropole de Lyon nous a indiqué qu'ils envisageaient de faire une coopération sur un périmètre uniquement sur l'unité de valorisation énergétique de Lyon Gerland. À un moment donné, ils avaient imaginé faire une coopération sur l'ensemble de la filière valorisation énergétique, sachant qu'ils ont deux unités de valorisation énergétique, une à Gerland et une à Rilleux. Et là, l'idée était de finalement restreindre. C'était plus lisible et les partenaires n'avaient pas spécialement de préconisations sur le sujet. Donc ça, c'était pas un point difficile. Sur les résultats pour les rappeler, donc il a été réaffirmé le fait que, en termes de solutions juridiques, c'est le montage du groupement d'autorités concédantes qui était proposé avec deux alternatives possibles soit une concession classique avec une consultation avec des opérateurs privés qui candidateraient, soit le montage d'une société publique locale, une SPL donc, avec un actionariat à 100 % public. Et dans ce cas-là, il n'y a pas nécessité d'avoir une mise en concurrence, même s'il y a quand même un contrat et une autorité délégante et un délégataire. L'autorité délégante et le groupement d'autorités concédantes, le délégataire et la SPL. Donc ça c'était deux sous options du montage du GAC. L'investissement, est à la fois donc partagé entre les différents membres du GAC, mais aussi une partie serait portée par le concessionnaire. Les études financières ont conclu sur un coût de traitement compris entre 140 et 145 € la tonne. Alors c'est avec des hypothèses liées à une étude de la métropole de Lyon confiée à un bureau d'études, donc qui, je le dis parce que c'est pas forcément pile poil les mêmes hypothèses que celles qu'on a prises en compte nous. C'est pas le même bureau d'études qu'on a. Et donc Antoine vous le réexpliquera, mais on a essayé d'homogénéiser ces différents paramètres. Un point important aussi sur le transport, puisque on a fait des études spécifiques pour vérifier qu'il était possible de faire du transport par voie ferrée. Les études ont conclu que oui, c'était possible à un coût de l'ordre de 40 € la tonne et que si on le faisait,

il fallait nécessairement pouvoir avoir un lieu pour transborder les déchets de la route vers le fer et on a identifié le secteur du Pont de l'Ane comme le secteur le plus approprié pour le faire, même si bien entendu, il y a des logiques foncières à résoudre dans ce cas-là.

Bernard CHAVEROT : Est-ce qu'on a le coût pour si on le faisait par camion. Juste pour comparer.

Alexandre BREUIL : De mémoire, on divise par deux.

Antoine MONTENON : Environ 20 € la tonne plutôt. Après, selon bien sûr les coûts du pétrole, etc. Mais c'est entre 15€ et 23 € la tonne.

Alexandre BREUIL : Un autre point important, , qu'on a essayé un peu de faire évoluer mais qui est resté fixe, c'est que la coopération ne porterait que sur les ordures ménagères résiduelles du SYDEMER. Donc à l'horizon 2030, estimé à 105 000 tonnes. Or, on sait qu'on a près de 50 000 tonnes aussi d'autres déchets, notamment le tout-venant de déchetterie et les refus de tri de la collecte sélective qui sont à prendre en compte dans le périmètre de nos déchets ménagers résiduels. Donc voilà, il y a deux tiers sur lesquels on a une solution, un tiers où la coopération n'apporte pas de solution. Et puis un point important, c'est que la Métropole de Lyon demande à ce qu'un engagement définitif des partenaires sur la coopération soit formalisé avant l'été. Voilà, donc on est en juin.

François DRIOL : L'été est en retard.

Alexandre BREUIL : ça dépend si on considère que c'est le début de l'été ou la fin de l'été. Mais voilà, c'est mi 2024. Autre information importante, vous savez, il y avait six partenaires dans l'entente. Donc en plus du SYDEMER et de Lyon, Vienne-Condrieu Agglomération, le SITOM Sud Rhône qui regroupe trois communautés de communes au sud de Lyon, la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais et le syndicat de traitement du Roannais, le SEDR, qui a annoncé le 17 mai qu'il quittait la coopération. Sachant qu'ils ont signé un contrat de concession pour une usine de préparation de CSR. Ils ont fait ce choix-là. D'une capacité de 30 000 tonnes avec un coût de traitement de 250 € la tonne et sans avoir pour l'instant de filière de valorisation de CSR. Donc dans un premier temps, les CSR devraient être valorisés en Alsace et dans un second temps, ils espèrent constituer une usine de valorisation de CSR sur le Roannais. Voilà, c'est un choix, je pense, de sécurisation, d'arriver à avoir une solution de traitement à moyenne échéance à un prix assez élevé, il faut le dire.

Fabrice BOUCHUT : Pour info, vous savez ce qu'ils font du résiduel, enfin du 40 % résiduel.

Alexandre BREUIL : Alors ils ont des accords avec l'Allier sur un centre d'enfouissement. J'ai oublié le nom. Vers Vichy.

Fabrice BOUCHUT : C'est ce qu'ils font déjà..

Alexandre BREUIL : Oui, mais il y a une échéance. Pour l'instant ils ne payent pas cher.

Nicole PEYCELON : L'enfouissement va coûter de plus en plus cher et les coûts de traitement vont être élevés.

François DRIOL : Voilà. J'ai tendance à penser qu'ils étaient déjà engagé dans cette direction depuis le départ. Ils ont joué le jeu vis à vis des Lyonnais, mais depuis longtemps, quand on les avait rencontrés avec le SIEL, avec Georges, on avait fait une visio et pour moi, ils étaient déjà dans cette logique. A tort ou à raison, j'en sais rien. Et puis peu importe, c'est pas notre souci. Mais ils sont dans cette filière depuis le début, ils vont au bout de leur logique. C'est pas choquant non plus. J'en profite que j'ai le micro donc pour vous dire qu'effectivement on a participé à une conférence de l'entente avec Pierre. Je le laisserai s'exprimer sur le sentiment général. Bon, moi j'avais eu un contact téléphonique 48 h avant avec mon homologue de la Métropole de Lyon, la Vice-Présidente en charge des déchets, avec qui j'entretiens une relation cordiale. Et j'ai pris l'engagement avec elle que l'on n'amuserait pas la galerie. Moi, je les comprends. Les enjeux politiques et financiers sont importants. J'ai le sentiment que ce n'est pas simple chez eux non plus. Et puis il y a plein de choses qui sont et qui ne seront pas simples. Parce que je ne suis pas sûre que leur prévision de gestion des déchets se concrétisent tout à fait comme ils le pensaient en 2020. Et puis ça va les amener à mettre en place une délégation de service public là où ils sont en régie. Enfin bon, c'est leur problème. Ça aussi c'est pas notre problème. Donc pour qu'ils puissent se consacrer au traitement de leur problème, je me suis engagé à ce qu'on ne les amuse pas. Après cette réunion, travail des services et puis échanges entre nous, on est arrivés à mettre le surligneur sur trois points. Trois éléments de négociation. La nature et la quantité des flux et la qualité, on pourrait dire aussi par rapport aux encombrants, etc. Donc je développe pas. Alexandre l'a évoqué. La prise en charge du transport qui est un qui est quand même un souci parce que ils nous mettent une contrainte forte en disant on prend vos déchets que s'ils arrivent par le rail, par le fluvial pour ce qui concerne Vienne, mais bon, Vienne gère son dossier. Ils nous mettent une contrainte forte qui leur permet de faire tourner leurs fours et d'alimenter un réseau de chaleur urbain et de vendre de la chaleur à pas cher, ce qui est noble de leur part. Mais ce qui n'est pas notre finalité à nous. Et il n'est pas imaginable pour moi qu'on ait des dépenses complémentaires pour maintenir un prix de vente de chaleur bas à une partie de la population lyonnaise, puisqu'ils vont jusqu'à Vénissieux. Donc là aussi, on s'est retourné vers eux en disant voilà, il y a des surcoûts tangibles, incontestables par rapport au transfert. Les membres de l'Entente, pas seulement la métropole de Lyon, peuvent nous accompagner dans ces surcoûts de transfert. Et puis enfin, évidemment, par rapport à la vente de chaleur, on a demandé quelque part à bénéficier d'un retour sur investissement. Je ne sais pas si c'est le bon terme, mais ça va être mon mot, je vais l'exprimer comme ça. Donc ces trois points, on les a formulés dans un courrier un peu long. C'est pas un reproche, c'est une constatation. J'aime pas les courriers qui dépassent une page parce que je connais plein de gens qui tournent pas. Mais bon, pour être sûr qu'ils tournent la page et qu'ils lisent tout, tout ce qu'on leur a expliqué, j'ai aussi pris la peine d'appeler et de prévenir qu'on allait poser des questions sur ces trois points, qu'il fallait nous répondre et qu'en fonction des réponses qui nous seraient apportées, on avait un comité syndical le 14 juin et que si on avait tous les éléments, on serait en capacité de prendre une décision à l'occasion de ce comité syndical. Et ce qui nous

permettrait de respecter l'engagement pris sur l'échéancier. Aujourd'hui, on n'a pas reçu de réponse formalisée à ce courrier. Aujourd'hui, à l'heure qu'il est, je ne suis pas allé voir la boîte aux lettres avant de descendre. Maintenant, on s'attend à recevoir une réponse aimable qui nous dira que nos exigences sont pas facilement acceptables. Ce que je peux entendre et que, même si on a eu des échanges courtois et enrichissants, il est probable qu'on s'achemine vers une fin de non-recevoir. Encore une fois, on est en groupe de travail, c'est pour vous éclairer. On prendra une décision plus tard, quand vous aurez une vision globale du dossier. Je pense que vous l'avez compris, moi, j'avais beaucoup insisté auprès des services pour qu'on ait une solution alternative, essentiellement pour avoir un moyen de négociation avec les Lyonnais. Bien m'en a pris. Voilà, c'est ce que je peux dire aujourd'hui. Bien m'en a pris, mais on développera tout à l'heure. Étant entendu aussi que je fais tout pour que s'il y a rupture, il y ait une rupture la plus cordiale possible. Parce que on va quand même être sur les mêmes métiers, sur les mêmes techniques. De toute façon, ils vont être obligés d'investir, nous on va être obligés d'investir. Il faudra quand même qu'on le fasse en résonance. Si on ne le fait pas ensemble, il faut qu'on le fasse en résonance. Parce que j'ai l'intuition - ce n'est qu'une intuition - mais que voilà, un jour ou l'autre, ils peuvent avoir besoin de nous. On peut avoir besoin d'eux. Donc il ne s'agit absolument pas d'aller à la rupture. Et quand je dis eux, ce sera peut-être plus les mêmes personnes, ce sera peut-être plus Isabelle Petiot sera peut-être plus moi. Mais voilà, on est trop voisins pour être dans un système de compétition. C'est pas la logique. Alors Pierre, sur le ressenti général, j'aimerais bien que ce ne soit pas que moi qui m'exprime sur ce débat.

Pierre GIRAUD : Par rapport à tout ce que tu dis, j'ai pas grand-chose à rajouter. C'est exactement ça. A la dernière conférence du 17 mai, on était que tous les deux, on était plutôt parti avec l'espoir que cette question avait été posée avant. On avait cru comprendre oralement qu'il y avait peut-être des possibilités justement de travailler sur ces trois points. Et la réunion nous a confirmé et conforté complètement dans l'idée qu'il n'y avait pas de discussion possible. En gros, je résume, mais ça a été un peu la douche froide pour nous en disant voilà, quand ça a été abordé, ça a été rapidement plutôt des réponses négatives et c'est la raison pour laquelle le Président a souhaité effectivement, pour que ce soit bien marqué, qu'il y ait un courrier qui soit adressé. Parce que, quand on n'a pas toujours le sentiment d'avoir peut être les bonnes personnes en face de nous. Mais là du coup, j'ai passé au Président de la Métropole et le retour se fera comme ça.

François DRIOL : Cette remarque n'est pas déplacée parce qu'effectivement, moi je ressens ça aussi. A un moment, ils ont tendu la perche. C'est pas tout à fait le mot, mais en tout cas j'ai vu une allusion sur le fait qu'il pourrait y avoir une réunion Président-Président alors que la question à laquelle j'ai répondu moi c'est je ne sais pas quel Président. Ça n'a pas fait avancer trop les choses non plus. Au départ, Georges tu t'en souviens, on avait deux élus en face de nous, on avait l' élu poubelle et l' élu développement durable. Il y en a un qui a disparu complètement. Au sein des services, on sent des gens qui sont ouverts, qui cherchent des solutions, d'autres qui sont un petit peu plus rigides. Bon après c'est pas facile et ce que je recherche, soyons clairs - on décidera ensemble – mais si on arrête notre collaboration, je ne veux pas que qui que ce soit dans cette capacité de dire ce n'est pas à cause de nous, c'est à cause de l'autre. Voilà. Si on met un terme à cette collaboration, c'est un divorce à l'amiable, quoi. Puis enfin voilà, on a bossé, on a mis les choses noir sur blanc. Si ça passe pas, ça passe pas. Moi, j'étais convaincu au départ que ça ne passerait pas d'un point de vue juridique, il faut reconnaître que c'est un verrou qui a été assez bien levé. Mais aujourd'hui, le verrou, il est financier avant toute chose, quoi. Voilà. Mais encore une fois, on perd pas de temps, on passe au point suivant.

Fabrice BOUCHUT : On peut réagir un tout petit peu ?

François DRIOL : Bien sûr.

Fabrice BOUCHUT : Je pense que c'est très important que ce que tu as dit concernant entre guillemets, le divorce à l'amiable. Travailler en résonance aussi parce que, rien que qu'aujourd'hui là nos ordures ménagères, le mois qui arrive seront délestées de notre SICTOM du Nord-Isère juste pour l'entretien de la (pas de fin de phrase !). Et donc il faut travailler ensemble, c'est une obligation. Et même en bonne intelligence, parce que à un moment ou à un autre on délétera. Donc eux ils en ont deux, ils ont Rilleux et Gerland mais voilà quoi, ça n'empêche pas de voir à long terme.

François DRIOL : Oui oui et puis on a du mal à faire l'Europe, mais on peut peut-être, plus localement, essayer de travailler ensemble. On le sait tous sur, sur les marchés financiers, sur les gros investissements et autres, quand on est plus nombreux, quand on négocie sur des plus grandes quantités, on y trouve notre compte aussi. Voilà, la technologie va évoluer, il va se passer un tas de choses dans les années à venir. Et c'est pas parce que l'entente n'a pas fonctionné sur ce dossier de l'incinération qu'un jour on reviendra pas en entente sur d'autres sujets de gestion des déchets. Tout simplement. C'est mon intuition.

Bernard CHAVEROT : Je voudrais rajouter que le SYDEMER est un syndicat d'études. On fait des études et après on doit faire des choix. Donc moi je trouve plutôt positif le fait que on ait bien étudié les trois solutions, y compris le CSR, et puis qu'après on en tire les conclusions. Enfin voilà, moi ça ne me dérange pas du tout. Et effectivement, il faut faire un divorce à l'amiable. Préciser aux Lyonnais que non, c'est quelque chose qu'on ne peut pas accepter tel qu'on nous le présente et que donc on a une solution. On va la voir après je suppose. Qui nous semble meilleure. Je rappelle que le SYDEMER, lorsqu'il a été monté, j'étais peut-être le seul à être là. On a failli faire du tri mécano-biologique. Et heureusement que le mandat suivant on a dit non, on n'y va pas finalement, on en était quasiment chercher le terrain. Donc voilà. Et heureusement parce que quand on voit ce que devient le tri mécano-biologique... J'ai lu un article sur un endroit, il y a même pas 20 ans qu'il était fait et ils l'abandonnent. Donc voilà, à un moment, les élus sont là pour choisir il faut bien choisir.

Georges ROCHETTE : Le SYDEMER, il sert à ça aussi. Tu disais divorce mais on n'est même pas mariés. On était à peine fiancés, on se fréquentait, on va dire, avec le Grand Lyon. Donc c'est pas grave, on se fréquente, ça fonctionne pas, on ne va pas plus loin.

Nicole PEYCELON : Moi c'est simplement une question parce que je n'ai pas complètement la chose en fait. Donc on va voir l'autre hypothèse, c'est bien évident, parce que compte tenu de tout ça, il y a quand même plein d'investissements qui nous seraient quand même imposés, notamment, les quais de chargement, enfin tout ça, il faut quand même qu'on ait une vue beaucoup plus globale que ça, parce que ça reste encore très improbable, enfin assez approximatif. Le SYDEMER étant justement un syndicat d'études, le SYDEMER fait une proposition ou est-ce que cette décision du SYDEMER s'impose aux membres du SYDEMER ou est-ce qu'après ça nécessite que ce soit entériné par les membres ? Parce que là, par définition, quand on dit syndicat d'études, on met sur la table les propositions du SYDEMER et ensuite comment ça se passe ?

François DRIOL : C'est très simple. Effectivement, aujourd'hui, le SYDEMER est un syndicat d'études. Chaque membre du SYDEMER se nourrit des études qui ont été faites et exerce sa compétence en matière de collecte et en matière de traitement des déchets. Donc, en aucun cas les décisions prises

par le SYDEMER s'imposent aux membres. C'est aux membres de délibérer et de décider des investissements qu'ils vont porter et des dossiers qu'ils vont traiter. Mais c'est aussi tout l'intérêt typiquement pour moi, avant d'aller présenter un rapport devant le Conseil métropolitain, il est important que je dispose tous de tous les éléments et que j'ai participé à la décision. Et c'est bien pour ça aussi que je prends autant de précautions pour qu'on partage le plus possible les réunions et qu'on soit en phase parce que c'est quand même difficile de jouer les francs-tireurs. Mais quand on était en train de réfléchir dans ce scénario sur la mise en place d'un quai de transfert pour amener des déchets sur un train pour que ce train - je caricature, je simplifie - et que ce train aille déverser aux incinérateurs de Lyon. Il est bien évident que la communauté de communes des Monts du Lyonnais qui est grosso modo à mi-chemin notre quai de transfert et l'incinérateur, on a quand même imaginé assez facilement que la communauté de communes des Monts du Lyonnais pouvait ne pas amener ses déchets à Saint-Etienne pour les mettre sur le train et les emmener là-bas. Donc chacun garde la maîtrise de son sujet. Encore une fois, aujourd'hui, et j'irais même plus loin, parce que même si on fait évoluer le syndicat d'étude du SYDEMER vers un syndicat de traitement, malgré tout, chacun participera aux décisions de manière la plus collégiale possible. Alors ça marche d'ailleurs dans les deux sens. On l'a bien vu avec TriValLoire parce que le syndicat d'études a porté son choix sur l'investissement dans une usine de tri des emballages. Et là, c'est le contraire qui s'est passé, c'est que non seulement les cinq membres du SYDEMER ont décidé d'y aller, mais il y en a même un sixième qui est venu se rajouter dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes. Donc aujourd'hui, ça reste encore quelque chose à géométrie variable. Et on pourrait aussi imaginer que, à l'issue de tout ça, chaque membre du SYDEMER fasse un choix individuel en matière de valorisation énergétique de ses déchets, soit individuellement, soit dans le cadre d'un autre groupement d'autorités concédantes qui pourrait regrouper deux ou trois EPCI. Donc c'est vraiment derrière la mise en application de la prise de décision et la mise en application aujourd'hui, elle reste ouverte, mais on va avancer sur ce sujet aussi.

Nicole PEYCELON : Si je schématise, ce qui n'est pas le but, mais c'est pour bien comprendre, c'est à dire que nous, on préconise les hypothèses de construire notre propre UTVE.

François DRIOL : C'est ce qui se dessine.

Nicole PEYCELON : Ce qui se dessine, on est bien d'accord. Donc moi je trouve pourquoi pas. Mais si un des membres décide que ça, ça lui convient mieux, il peut y aller ?

François DRIOL : Bien entendu.

Nicole PEYCELON : Mais ça veut dire que ça fausse après absolument toute l'étude. Parce que ça veut dire que là on change de tonnage, etc etc. Donc quelque part, ça veut quand même dire que notre conclusion, si elle ne s'impose pas à l'ensemble des membres, c'est pas très cohérent.

Yannick JARDIN : Et une communauté qui qui choisirait une autre solution ? Est-ce qu'elle va rester au SYDEMER ?

François DRIOL : Alors, tant qu'il est syndicat d'études, oui. Aujourd'hui, on est un groupe de cinq EPCI qui financent, qui apportent une cotisation qui nous permet de rémunérer grassement Antoine

Montenon. Donc non, pardon, c'est à force de déconner avec ça. Je vais plus arriver à prononcer son nom comme il faut. Parce qu'un jour je l'ai appelé Bouthéon... Donc qui nous permet de rémunérer grassement Antoine, d'indemniser Saint-Etienne Métropole pour le temps que passent Pauline et Alexandre au service du SYDEMER. Et puis de rémunérer les bureaux d'études. Bon. Ces cotisations, elles servent à ça. Donc elles gardent leur sens, quoiqu'il en soit. Et après, nos investissements, nos dépenses de fonctionnement sur le traitement aujourd'hui déjà. Aujourd'hui, déjà il y en a qui ont de la valorisation. Voilà. Le Pilat rhodanien a un traitement de ses déchets qui n'est pas le même que les autres. Mais tu as raison, si jamais on venait à ne pas aller ensemble dans la même direction, il faudra remouliner les chiffres et bien sûr on en tirera les conséquences.

Bernard CHAVEROT : Sachant que Saint-Etienne métropole représente quand même beaucoup.

Nicole PEYCELON : Oui oui, mais c'était une hypothèse d'école.

François DRIOL: Au sens propre comme au sens figuré, sur ces tonnages, Saint-Etienne Métropole pèse lourdement.

Alexandre BREUIL : On va le voir tout de suite, de toute façon les chiffres, pour l'instant c'est des fourchettes. Et donc nécessairement, il va falloir ensuite qu'on affine lors d'un travail de dimensionnement précis pour une installation, nos chiffres. Donc de toute façon, s'il y avait une restriction sur le périmètre géographique à prendre en considération, ça va être le moment de le déterminer en lien avec le choix que va faire chaque EPCI sur le devenir de son traitement. Donc on vous propose de passer à la troisième option. Donc on a demandé au cabinet d'étude Merlin de venir vous présenter les conclusions de cette étude. Ils ont démarré décembre de l'année dernière, enfin janvier on va dire. Donc c'est une étude assez courte finalement, mais qui a permis de répondre à l'attente du comité syndical, comme l'a rappelé le Président. Dans un premier temps, l'idée c'était d'avoir une option, un plan B crédible, vis à vis de la de l'option de la Métropole de Lyon. Et puis, je dirais au fur et à mesure de l'étude que la crédibilité s'est renforcée de plus en plus. Et quand on compare les deux scénarios lyonnais et ligérien, on va se dire que c'est un scénario qui a son intérêt à la fois sur le plan financier et sur le plan technique. Après, on imagine bien toutes les difficultés qui vont se dresser en termes opérationnels, mais voilà, ça permet, en vous exposant les conclusions de cette étude, de mesurer l'ensemble des enjeux et de voir concrètement, lorsqu'on l'imagine sur le territoire du SYDEMER, quelles sont les possibilités qui s'offrent aux EPCI. Voilà. Je vous laisse vous présenter.

Frédéric GIOUSE : Bonjour à tous ! Donc je suis Frédéric Giouse. Je suis directeur du cabinet Merlin et le cabinet Merlin, c'est un bureau d'études que vous connaissez peut-être, ou sans doute, qui travaille dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, mais aussi et beaucoup dans le domaine des déchets et de l'énergie. On a travaillé sur 80 usines en France, donc sur le parc qui en compte 110 et on a travaillé sur cette étude de faisabilité et d'opportunité pour savoir si effectivement ça présentait un intérêt et dans quelles conditions vous pourriez, vous, monter votre propre installation. A mes côtés. Camille. Camille est une jeune ingénieure thermicienne, qui a travaillé sur votre étude. Et puis on travaille aussi avec plusieurs écoles d'ingénieurs, dont l'ECAM un petit peu l'ENISE aussi de Saint-Étienne. Et il y avait un alternant qui n'est pas là aujourd'hui mais je le cite, Antoine Lamotte, qui a travaillé aussi sur votre étude. Voilà, on va vous faire la restitution. L'étude est maintenant terminée

et donc la feuille de route qu'on a, c'est une demi-heure, à peu près, trois quarts d'heure. Là, il ne faut pas dépasser 1 h avec les questions. C'est ça? Et bien écoutez, je vous propose d'attaquer tout de suite. Voilà. Donc, étude d'opportunité sur un outil de traitement pour le SYDEMER. On a mis ça en quatre petites étapes. Les besoins de traitement, c'est à dire le dimensionnement. Quelle est la taille des installations? Après on reviendra sur un deuxième point qui est très important, c'est l'opportunité offerte par cette installation en matière d'énergie. Le combustible. Je le rappelle, les déchets, c'est un combustible pauvre, mais c'est un combustible. Donc cette énergie, elle peut être valorisée. Quelle opportunité ça peut avoir au niveau du SYDEMER. Et puis on passera sur des bilans. Alors d'abord technique et après financier parce qu'on finit toujours par des euros. Mais avant les euros, il faut quand même les tonnes, les mégawatts, donc c'est ce que l'on va faire. Et puis l'environnement, c'est à dire les paramètres environnementaux, qui sont caractéristiques de l'usine. Et enfin le dernier point, ça sera l'implantation et le planning pour passer de la faisabilité au projet. Il faut se donner des objectifs. C'est ce qu'on vous donnera. Alors avant d'attaquer le vif, on remet juste le contexte de l'étude. Je ne vous apprend rien en vous disant que le périmètre de l'étude, c'est le SYDEMER, un petit peu étendu d'ailleurs initialement, puisqu'on avait envisagé de regarder dans un périmètre plus étendu avec le Roannais, le SEDR et puis le SICTOM du Velay-Pilat, . Mais rien que le SYDEMER, c'est plus de 600 000 habitants, 634 000 habitants. Donc c'est déjà une population suffisante pour asseoir un outil indépendant de traitement des déchets. Voilà, on considère qu'à partir de 150 ou 200 000 habitants, et bien on peut réfléchir en autonome. Voilà, pour avoir ses propres outils de traitement, l'objet de la question qui nous a été posée, c'était quel flux ? Quelle capacité ? Qu'est-ce qu'on fait de l'énergie ? L'énergie, on parlera réseau de chaleur, on parlera industriel et on parlera production d'électricité. Et puis quels coûts ? On parlera investissement, exploitation et recettes aussi, pour avoir un bon résultat. Aujourd'hui, vos déchets, c'est un peu plus de 200 000 tonnes qui sont traitées sur le centre de stockage qui est à Roche-la-Molière. Et si on doit donner un coût, un coût prévisionnel 2030 qui sera notre référentiel aussi parce que nous le temps de construire les installations, on sera en 2030 là-dessus. Aujourd'hui, en stockage, le coût de référence de l'ADEME, c'est entre 200 et 250 € la tonne. Alors, j'ai bien mis y compris TGAP, parce que la TGAP, en 2025, elle sera à 65 €. Donc c'est déjà une part significative et elle est annoncée à 100 € sur le stockage. Voilà, c'est une trajectoire, c'est pas une fin de 65 €. Voilà. Donc effectivement, ce coût de référence-là, ça sera aussi le juge de paix qui nous dira si on fait notre installation, nous à combien on va arriver quoi. Voilà, et ça permettra de comparer. Voilà le contexte général de l'étude. Je vous propose de passer sur la première étape. Donc besoin de traitement, c'est à dire quel dimensionnement il vous faudrait en termes d'installation ?

Camille DEVELAY : Donc dans une première partie de l'étude, on a étudié quels étaient les gisements disponibles sur le territoire du SYDEMER. Selon la petite carte qu'on vous a montré tout à l'heure, on a abouti à deux grands, enfin trois grands scénarios principaux, dont deux qui ont été retenus pour le reste de l'étude. Un scénario minimaliste. Quand on dit minimaliste, on entend par là la gestion des OMR uniquement. Donc ça fait un tonnage résultant de 114 000 tonnes et un scénario, disons intermédiaire, où en plus des OMR, on va également gérer les déchets d'activités économiques et les déchets communaux. Donc ça sera traité par le biais de deux installations, enfin par deux installations de tailles différentes qui utiliseront les meilleures techniques disponibles afin de faire de la cogénération. La cogénération, je rappelle ce que c'est la production conjointe de chaleur et d'électricité.

Frédéric GIOUSE : Je reviendrai sur deux points. D'abord, les gisements. Là-dessus, vos ordures ménagères résiduelles, c'est à dire le bac gris, c'est un peu plus de 100 000 tonnes déjà. Et c'est pas vos ordures d'aujourd'hui, c'est votre objectif. C'est à dire que vos services ont fait des études. Aujourd'hui, on a plus de tonnes. Mais si tout le monde joue le jeu de la collecte sélective, de la prévention, du détournement dans les déchetteries aussi, et bien on arrivera sur un espèce de plancher à 100 000 tonnes. Donc quand on dit minimaliste à 110 000 tonnes, c'est à dire qu'on prend juste les ordures ménagères, on n'aurait même pas aujourd'hui le 110 000 tonnes. Le minimaliste, c'est même pas vos besoins actuels, c'est moins que vos besoins actuels. C'est à dire que ça préjuge que vous fassiez suffisamment d'efforts. Et puis les refus de collecte sélective parce que vous faites la collecte sélective et vous l'étendez là-dessus. Donc il y a une part de refus et il était dans les ordures ménagères, les refus de collecte sélective. C'est ce qu'on a sorti pour mettre dans le bac jaune et qui revient parce que c'étaient les erreurs de tri. Et là-dessus la partie étendue, c'est à dire les déchets ménagers du SYDEMER combustibles. Si on rajoute à ça des encombrants. Les encombrants, ce sont les vôtres, ceux de la population, les encombrants de déchetterie, la part qui n'est pas valorisable sous forme matière. C'est à dire que ce n'est pas une compétition entre la valorisation matière et c'est bien, on fait la valorisation matière, on détourne, on travaille avec Envie, avec les Emmaüs, avec les associations pour valoriser tout ce que l'on peut valoriser. Il en reste qui ne sont pas valorisables. On a un exutoire, ce ne sera pas le stockage, c'est la deuxième solution. Pareil pour les déchets d'activités économiques et pareil pour les déchets de la commune de Saint-Étienne. Déchets communaux, les déchets de balayage, les déchets qui sont issus aussi de la population. Quand on parle déchets d'activités économiques, on parle de quoi? On parle de l'emploi. L'emploi direct des gens qui travaillent sur Saint-Etienne, dans des entreprises qui génèrent des déchets dont une partie va être valorisée puisqu'ils ont l'obligation de les valoriser. Et après, c'est la partie qui ne peut pas être valorisée, de dire on ne va pas la mettre en centre de stockage, on va la traiter dans notre installation. Donc c'est bien les déchets de la population. Là-dessus, on a des usines qui sont destinées à la population pour les déchets résiduels de ce que l'on produit. 114 000 tonnes, 171 000 tonnes. C'est la différence entre une usine à minima et une usine plus grande. Aujourd'hui, on produit 237 000 tonnes dans le périmètre étendu et c'est à peu près les gisements qui arrivent sur vos installations, sur Roche-la-Molière. Un mot peut-être pour le scénario trois qu'on a écarté mais qui était initialement dans l'étude. On a regardé, bien sûr.

Alexandre BREUIL : Alors, c'est vrai qu'au tout début, en décembre dernier, on avait à la fois étendu ça au Roannais et aux SICTOM Velay-Pilat. C'était une vision très large, sans spécialement avoir sollicité d'ailleurs les collègues des deux collectivités, mais parce qu'on savait que pour l'instant, le SICTOM Velay-Pilat faisait partie du SYMPTOM, mais nous avait témoigné du fait qu'ils n'étaient pas forcément très heureux de la solution de traitement de la Haute-Loire et le Roannais n'avait pas encore conclu son contrat de concession et ça durait depuis plus d'un an et demi, donc on sentait qu'il y avait des attermoiements. Donc il y avait, voilà, à titre d'étude, c'était aussi de regarder sur un gisement très étendu, qu'est-ce que ça pouvait donner ? Voilà. Et bon, ça avait été débattu en bureau, mais confirmé de ne pas retenir ce scénario trois parce qu'il était trop hypothétique.

François DRIOL : J'aurais une question. Vous nous avez dit qu'à l'échelle du SYDEMER, donc ça valait le coup d'engager la réflexion. Quel est le seuil bas en dessous duquel on n'aurait pas eu à se poser ce genre de question ?

Frédéric GIOUSE : Alors le seuil bas, les usines les plus petites, dans lesquelles on a encore un équilibre économique satisfaisant, elles sont autour de 60 000 tonnes. Entre 60 et 80 000 tonnes. Entre 60 et 80 000 tonnes, on va friser les 250 € qu'on a mentionné pour la zone de stockage là-dessus. Pourquoi ? On y reviendra, parce que vous avez des charges fixes. La construction est une charge fixe. Le personnel est une charge fixe d'exploitation. Et si vous avez moins de tonnes, eh bien, il faut amortir les charges fixes sur un nombre de tonnes plus faible. Il n'y a pas de valeur absolue là-dessus. C'est un équilibre entre des coûts et puis un service. Camille a dit deux mots de locutions qui méritent d'être regardées. D'abord meilleures techniques disponibles. Ce sont les conditions réglementaires européennes pour réaliser ce type d'installation. Vous ne pouvez pas faire ça en bricolant dans votre garage une installation d'incinération. Le barbecue, ça n'existe plus. Les meilleures techniques disponibles, c'est 2000 là-dessus. Donc l'Europe a dit voilà, chaque pays européen, pour faire ce type d'installation, il doit se référer à un référentiel, celui des meilleures techniques disponibles. Et deuxième chose, ce qu'on appelle la cogénération, c'est une réalité, elle est à haut rendement. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'on vous oblige non seulement à éliminer vos déchets, mais on vous oblige à valoriser l'énergie. Voilà. Là aussi, c'est l'Europe qui vous dit, il faut qu'on soit à haut rendement. C'est à dire en clair si vous faites un réseau de chaleur, on ne va pas chauffer les gens l'été. Donc ça veut dire vous devez faire de l'électricité l'été et faire de la chaleur l'hiver, mais on ne peut pas gâcher l'énergie par exemple l'été, quand on n'utilise pas le réseau de chaleur. C'est ça la cogénération, gros rendement. C'est ce principe-là, c'est l'Europe. Donc on est sur un outil industriel qui va ressembler à ça. Alors, trois fonctions dans une unité de valorisation énergétique un la combustion, c'est à dire transférer l'énergie que l'on a dans les déchets dans un vecteur qui est une chaudière. À partir de ce moment-là, on a des réglementations qui s'appliquent à la combustion, c'est à dire bien brûler. Bien brûlé, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que tout ce qui peut brûler doit être bien brûlé et on ne doit pas faire de CO. C'est comme votre chaudière, tous les atomes de carbone doivent être bien brûlés. Et puis on ne doit pas faire aussi des polluants type les dioxines, les furanes vous aurez l'occasion d'en entendre parler. C'est au niveau de la combustion que ça se traite là-dessus. Après, si on en fait, on les traite, on les capte, mais c'est avant tout au niveau de la combustion. La valorisation de l'énergie, une fois qu'on a dans une chaudière de l'énergie, on doit être à haut rendement. Donc on va pouvoir utiliser cette vapeur directement. Et ça pourrait être pour un usage industriel. On va l'utiliser sous forme de chaleur, c'est à dire une température plus faible pour chauffer des gens. C'est les réseaux de chaleur. Et on va pouvoir aussi produire de l'électricité comme on le fait dans toutes les installations et de telle manière à ce que cette électricité, elle soit toujours produite d'abord dans une logique d'autoconsommation, c'est à dire pour vos propres besoins, mais aussi ça peut être dans une logique d'autoconsommation étendue, c'est à dire les besoins des usagers et des clients du SYDEMER. Ça peut être aussi vos stations d'épuration etc. Il y a des logiques de PPA aujourd'hui qui sont encouragées par l'Europe de telle manière à ce que ce soit un cercle vertueux et que votre électricité soit valorisée localement. La troisième fonction, c'est l'épuration des fumées. Ça, c'est une obligation environnementale, donc environnementale et bien il y a des seuils. Les seuils, on en reparlera. Ils sont européens et qui sont des seuils d'innocuité. L'Europe a défini des seuils à travers les meilleures techniques disponibles là-dessus à respecter et qui sont des seuils qui sont définis en fonction de l'impact que ça peut avoir sur la santé publique. Donc bien sûr, on respectera ces seuils et on regardera d'un petit peu plus près la partie climat. Qu'est-ce que c'est par rapport à l'environnement ? L'Environnement, c'est les gens qui sont autour de l'usine. Le climat, c'est tout le monde, tout simplement. L'impact climat de ce type d'installation, c'est deux choses. C'est ce que l'on émet en CO2. Et le CO2 que l'on va vouloir limiter, c'est celui du plastique. Donc aujourd'hui, on va mesurer le

CO2 qui est émis par le plastique parce que c'est celui qui est comptabilisé dans les gaz à effet de serre et de telle manière à ce que vous puissiez vous suivre les efforts que vous avez faits de votre prévention afin qu'il y ait le moins de plastique possible dans les ordures. C'est pas l'usine qui fabrique le plastique, hein, c'est le plastique des ordures que l'on retrouve à la cheminée sous forme de CO2 fossile. Donc ça, ça sera un suivi du CO2 fossile avec une politique qui sera aussi non seulement déchet mais qui sera impact, c'est à dire toute la politique pour réduire le plastique. Je vais vérifier si elle marche bien en mesurant ce qu'il me reste à la cheminée. Mais ça, c'est une partie de l'équation. L'équation, c'est qu'est-ce que j'émetts comme CO2 ? Nous, comme on valorise l'énergie, ça sera aussi qu'est-ce qu'on évite comme CO2 puisque cette énergie que l'on va valoriser, elle va permettre de remplacer du gaz sur des réseaux de chaleur, de remplacer du gaz. Où il faut du fossile ? Chez des industriels. Donc on va économiser et éviter du CO2. Et donc c'est pour ça qu'on dit que votre usine va participer à la décarbonation du territoire. 1- Votre politique à vous pour réduire le plastique qu'on émet. 2- L'énergie valorisée le mieux possible pour qu'elle permette au territoire de se décarboner.

Camille DEVELAY : Donc, une fois qu'on a dit tout ça, il faut regarder quelles sont les caractéristiques principales de dimensionnement d'une telle unité. Tout d'abord, on va partir sur deux lignes d'incinération afin de maintenir une continuité de service en cas de problème sur une des chaudières. Parmi ces deux lignes, on retrouve donc les principales étapes évoquées, donc la combustion, la valorisation énergétique avec les chaudières et enfin le traitement des fumées avec ces installations. On aura donc une arrivée des déchets avec la réception qui sera faite dans des fosses, mais également l'évacuation des résidus de combustion, à savoir les mâchefers qui seront valorisés en technique routière ainsi que les réfiu. Les résidus d'épuration des fumées qui quant à eux seront stockés en ISDD, installation de stockage de déchets dangereux.

Frédéric GIOUSE : Continuité de service. C'est une installation qui va traiter tous vos déchets toute l'année. C'est un outil industriel. Il va s'arrêter pour être entretenu environ deux semaines par an. On arrêtera une ligne, puis après l'autre. Les déchets, quand on a des arrêts fortuits, sont stockés en fosse. Trois jours de stockage de telle manière à pouvoir passer, y compris un week-end de trois jours. Voilà les règles d'or. Qu'est ce qui rentre des déchets ménagers ? C'est à dire des ordures des stations de transfert. Qu'est ce qui sort ? Du mâchefer, c'est à dire la partie inerte qui va aller sur une plateforme pour une réutilisation ? On a parlé des polluants. Les polluants, ce n'est pas les polluants de l'usine, ce sont les polluants des déchets. Faut pas oublier. Voilà, là dessus, ils sont concentrés. C'est ce qu'on appelle les résidus. C'est eux qui vont ensemble dans une installation de stockage de déchets dangereux. Il y a une dizaine d'installations de stockage de déchets dangereux. La plus proche de chez vous, elle doit être dans la vallée du Rhône. La première elle est à Bellegarde.

Alexandre BREUIL : Juste on va donner les ordres de grandeur. On est plutôt sur entre 20 et 25 % de production de Mâchefer. Et les réformés c'est très peu c'est 2% ?

Frédéric GIOUSE : Quatre. On compte 4 % du tonnage entrant. Donc si on dit allez, 150 000 tonnes pour reprendre un chiffre qui n'est ni petit, ni gros. Voilà. Donc ça ferait à peu près 30 000 tonnes de mâchefer. Utilisation en sous-couche routière. Je vous encourage sur les travaux de votre département. Donc c'est ce qui se passe dans le Rhône par exemple. C'est un matériau qui est à utiliser dans des conditions qui sont parfaitement définies et qui a une valeur. Là-dessus, les résidus d'épuration des fumées, c'est à dire le concentré de polluants, ils sont stockés dans ces installations

de stockage après un prétraitement. En clair, on fait un cube de béton. Alors, la tête d'une installation, un plan de principe. Donc là, voilà, c'est un plan de principe où on vous montre quelles sont les surfaces nécessaires pour implanter tous les équipements de l'unité. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faut grand minimum un hectare pour implanter tout ça avec des surfaces de bâtiments aux alentours de 6000 - 7000 mètres carrés. Mais quand vous ferez, si jamais vous faites une recherche de terrain, il faut privilégier des terrains de 2 à 3 hectares afin d'être large. Et faudra penser également aux raccordements électriques. Là, on vous a mis deux images d'unités de traitement. La première, la Beuvrière. Là, c'est une vue 3D où on vous montre la hauteur approximative des bâtiments, donc 30 à 40 mètres et 35 à 45 mètres, c'est la hauteur de la cheminée. Il faut qu'elle soit cinq mètres au-dessus du bâtiment le plus haut, minimum. Et en-dessous, on vous a mis l'UVE de Bénesse-Maremne dans les Landes. Là pour le coup, c'est une photo. Donc voilà, qui est implanté depuis une dizaine d'années.

Ensuite, raccordement. Ce sont des camions donc qui rentrent. Donc ça veut dire qu'il faut avoir un raccordement routier, bien évidemment, un réseau d'eau, d'assainissement très peu, puisque c'est une installation qui ne consomme pas d'eau, qui ne rejette pas d'eau d'assainissement, à part le personnel qui va vivre sur l'usine bien évidemment. Raccordement au réseau EDF on est raccordement 20 000 parce qu'on va exporter, on va utiliser les réseaux publics bien évidemment pour exporter l'électricité.

Yannick JARDIN : Le refroidissement de la vapeur c'est un réfrigérant atmosphérique ?

Frédéric GIOUSE : Non, c'est un refroidissement à l'air. On a des aérocondenseurs. C'est l'air qui est utilisé. Généralement on les voit pas du tout sur les photos. Là, c'est tout petit. Pourtant, ils y sont. On a l'image des aéroréfrigérants, ils sont là.

Yannick JARDIN : Donc juste un petit appoint d'eau de temps en temps pour si ça s'évaporerait.

Frédéric GIOUSE : Oui. Aujourd'hui, c'est très rare qu'on utilise les eaux comme une centrale nucléaire. Avec ça existe mais on n'est pas du tout dans ce schéma-là. Là-dessus, on est sur un refroidissement à l'air. Après, je vous rappelle que si on a la chance de pouvoir valoriser sur un réseau de chaleur, vous n'avez pas besoin de cette chaleur de condensation. Ça, c'est uniquement pour la vapeur qui aura servi à produire de l'électricité pendant que vous n'utilisez pas cette énergie pour le réseau de chaleur l'été. Deuxième partie parlons de l'énergie. C'est une énergie bas carbone et cela peut être une opportunité pour le territoire. Donc la première des choses, c'est quelle quantité d'énergie on va avoir ? On va pouvoir générer combien ? C'est l'énergie des déchets finalement qui va sortir de l'usine. Cette énergie, on peut l'utiliser pour des industriels. Le potentiel que l'on a, on a mis un chiffre de référence qui correspond à la production actuelle d'énergie renouvelable sur Saint-Etienne Métropole, qui est de l'ordre de 646 gigawatts heure. C'est le chiffre que vous avez. C'est votre production. C'est ce qu'on utilise actuellement. L'usine en elle-même, vous voyez, selon sa taille, elle pourrait augmenter de plus de 50 % ce potentiel. Donc, c'est un potentiel qui est disponible pour des industriels, pour une chaleur bas-carbone là-dessus, qui peut se substituer à de l'énergie, à du fossile. En ce qui concerne les réseaux de chaleur, quelle énergie on pourrait avoir ? Aujourd'hui, on consomme sur tous les réseaux de chaleur - il y en a neuf sur le SYDEMER - 240 000 mégawatts heure. Notre usine, on compte trois kilomètres de distance maximum pour un réseau de chaleur. Après, ça devient très long s'il n'y a personne à délivrer là-dessus, mais elle produira autant que la somme des énergies distribuées sur l'ensemble des réseaux de chaleur.

Donc c'est vraiment une opportunité. On ne va pas tous les raccorder et remplacer, mais si on peut en raccorder un ou deux qui utilisent du gaz, et bien ça sera déjà ça de gagné. En matière d'électricité, on s'est référé à une électricité continue, contrairement à de l'éolien ou un champ photovoltaïque qui fonctionne quand il y a de l'eau, quand il y a du soleil, bien évidemment. Mais la quantité d'électricité que l'on peut produire, c'est l'équivalent d'un champ photovoltaïque qui sera de l'ordre de 60 à 100 mégawatts crête. Un champ classique, c'est 5 à 10 mégawatts crête. Vous voyez que ça sera un champ énorme. Un champ qui ferait plus de 100 hectares là-dessus. Donc, on a une ressource d'électricité pour vous, c'est vos déchets. C'est la vôtre que vous pouvez utiliser, qui n'est pas négligeable. Quand on a dit ça, ça, c'est le potentiel que l'on a sur l'usine. On va regarder premièrement quels sont les réseaux, enfin quels sont les exutoires, les exutoires de la chaleur. Donc, sur le territoire du SYDEMER, il y a neuf réseaux de chaleur pour une chaleur vendue actuellement de 240 gigawatts-heure par an. On vous a mis la répartition des différentes sources d'énergie qui alimentent les réseaux en bas. Donc on voit que c'est quand même une grosse part de gaz, presque aux deux tiers. Surtout sur Saint-Étienne. Et du coup, si on fait un zoom sur Saint-Étienne et ses cinq réseaux de chaleur, on en a repéré trois qui seraient très intéressants étant donné qu'actuellement ils sont alimentés à 100 % par du gaz. Ça fait autant de gigawatts heure que l'on pourrait remplacer par de l'énergie de récupération, ce que fournit une cuve. Donc là, en prenant les dimensionnements, nous, on pourrait donc fournir 60 gigawattheures aux trois réseaux de chaleur que l'on a identifiés. Donc la Cotonne, Beaulieu-Montchovet et la Métare. Ça représenterait le tiers du potentiel là-dessus. Donc ce n'est pas négligeable, ça peut être une opportunité. A quelle distance il faut être à proximité ? On compte trois kilomètres généralement. Après, ça dépendra s'il y a des gens à délivrer sur le chemin. Bien évidemment. Là-dessus, est-ce que c'est intéressant pour les réseaux de chaleur ? Alors on a mis dans un petit pavé rouge que pour le réseau de chaleur, c'est intéressant aussi parce qu'un réseau de chaleur, il a des obligations de verdissement de son combustible. Il faut qu'il bascule sur au moins 50% et bientôt 60% d'énergie renouvelable et de récupération. Donc supprimer le gaz. Et ça pour inciter les réseaux de chaleur à basculer sur le ENR et récupération, et bien on réduit la TVA pour l'utilisateur du réseau de chaleur. Donc le raccordement d'une unité comme la nôtre sur un réseau de chaleur qui lui permettrait de basculer et d'atteindre ce niveau de 60%, eh bien ça lui permettrait au réseau de chaleur de baisser sa fiscalité. Donc ça peut être un système de gagnant-gagnant à la fois pour l'usine bien évidemment, qui va valoriser son énergie, mais aussi pour le réseau de chaleur qui lui va pouvoir le verdir et avoir une fiscalité plus avantageuse.

Camille DEVELAY : En plus des réseaux de chaleur, il y a également les industriels. Là, on a répertorié les entreprises qui ont des chaudières gaz de plus de dix mégawatts sur le territoire du SYDEMER. Donc, on en a répertorié quatorze qui pourraient être concernés par une alimentation avec une énergie de récupération. On voit qu'il y en a une qui est particulièrement grosse, qui fait 200 mégawatts. Mais voilà, ça fait au total 400 mégawatts en tout qu'on pourrait remplacer. Mais évidemment toujours dans des logiques de distance relativement réduites pour les industriels, c'est plutôt un kilomètre qu'il faut qu'il faut compter. Donc c'est pour ça qu'il serait intéressant, le cas échéant, de se regrouper afin de prendre des entreprises qui sont proches les unes des autres. Si on veut en alimenter plusieurs.

Frédéric GIOUSE : Est-ce que c'est intéressant pour l'industriel ? Notre chaleur à nous, elle est pas zéro carbone. On a encore du plastique dans nos déchets. Donc ça veut dire qu'on a encore du CO2.

La réglementation européenne, elle, dit aux industriels la chose suivante vous avez moins de 20 mégawatts, auquel cas vous prenez une petite taxe carbone là-dessus et prenez la chaleur de cette usine, elle sera comptabilisée comme une chaleur ENR. Et pour les petits, on est intéressant, ils ne sont pas soumis aux quotas de CO2 au niveau européen et donc on est intéressant parce qu'ils n'ont pas d'obligation par rapport au CO2. Pour les gros industriels, celui qui est en jaune là-dessus, qui passe le seuil des 20 mégawatts, lui il est soumis à l'UE, c'est à dire il paye des quotas de CO2. Donc lui, son intérêt, chaque fois qu'il envoie du CO2 à l'atmosphère, on lui dit tu étais autorisé à cette quantité. Tu en as envoyé un peu plus. Tu dois payer. Donc lui, ce qu'il va rechercher, c'est une énergie qui ait le moins possible de CO2. Notre énergie par rapport au gaz, elle a moitié moins de CO2. Elle n'est pas à zéro mais à la moitié moins de CO2. Donc elle va l'intéresser parce qu'elle va lui permettre de décarboner la moitié du gaz à peu près. Là-dessus, il faudra lui faire un prix net de CO2. C'est à dire que le CO2, c'était du plastique. Le plastique, il est dans les déchets, c'est le déchet qui paye le CO2. L'énergie pour lui, s'il doit être fiscalisé sur le CO2, on lui dira voilà la contribution pour le CO2. Voilà combien ça c'est celui qui a produit le déchet qui va l'avoir payé. Est-ce que c'est intéressant maintenant pour vous SYDEMER ? Oui, c'est toujours intéressant de fournir de la chaleur à un industriel. Son activité, c'est une activité industrielle. Vous, vous aurez toujours les ordures, vous allez construire une usine pour 40 ans. Et là-dessus, quelle pérennité offrira l'industriel ? S'il est gros, peut être oui. S'il est moins gros, on ne sait pas. Là-dessus, il y a une vraie question. Elle est au fond, il faut la dire, c'est une réalité. Et alors l'industriel, là aussi, lui, s'arrête et nous, on s'arrête. Donc, la logique de continuité, il faut lui apporter le secours, il va brûler du gaz, il faut en tenir compte là-dessus. Et quand nous, quand lui s'arrête là-dessus, bon, il s'arrête le week-end par exemple, parce que là, il consomme moins d'énergie. Bon ben ça veut dire que le week-end, on ne fournira pas de chaleur. Donc il faut que nous, on puisse produire de l'électricité le week-end. Il faut qu'on puisse produire de l'électricité au mois d'août. Et qu'il sera peut-être arrêté. Donc l'industriel, c'est intéressant parce que bien sûr, c'est de l'emploi et on pérennise et on lui apporte un service. Mais c'est un sujet sur lequel vous, vous devez toujours avoir le plan B avec vous, c'est à dire je fais de l'électricité. S'il n'est pas là, j'ai ma solution de repli pour que je puisse bien valoriser mon énergie. Si toutefois il y avait un arrêt. Comme vous le disiez.

Pierre DREVET : Et quand l'arrêt dure plusieurs semaines ? Le four par exemple, s'il faut le remplacer. Les grilles et puis le réacteur.

Frédéric GIOUSE : Nous, on est sur des durées de fonctionnement de 8000 heures. 8000 heures, ça veut dire un arrêt de 2 à 3 semaines et deux jours par mois d'arrêt inopiné. Voilà, c'est le rythme. Là-dessus, si vous avez deux lignes de four d'incinération, vous assurez la continuité de service. Vous aurez aussi la continuité de fourniture de chaleur, sauf quand vous aurez les deux lignes d'arrêtées. Et on compte entre huit et quinze jours par an. Les premières années, plutôt une semaine, c'est suffisant pour faire ça et au bout de dix ans, souvent il faut arrêter deux semaines pour faire l'arrêt des communs. Qu'est-ce qu'il y a en commun ? Ben c'est les tuyauteries, c'est l'électricité, c'est le contrôle-commande, c'est tous les communs qui sont communs aux équipements.

Pierre DREVET : Et si ce sont des arrêts plus importants, par exemple un mois.

Frédéric GIOUSE : Généralement, on arrive à le gérer honnêtement. Enfin, je n'ai pas d'exemple à vous donner d'une usine qui se soit arrêtée plus de trois semaines par exemple. Là-dessus, si vous

n'avez qu'une ligne, ça sera différent. Si la ligne s'arrête, elle s'arrête là, c'est clair. C'est pour ça que je vous encouragerai dans la réflexion, à bien intégrer cette continuité de service avec les deux lignes.

Camille DEVELAY : Après avoir parlé de fourniture de chaleur, on peut également regarder la production d'électricité, donc par le biais d'une turbine. Là, on a rappelé les puissances électriques maximales qui pourraient être soutirées. Donc dix mégawatts électriques pour le scénario un et 18 pour le scénario deux. Et on a rappelé également donc les problématiques liées au photovoltaïque qui sont des inconvénients par rapport à une UVE. L'UVE, elle pourra fonctionner 8000 heures par an de manière continue, par exemple à dix mégawatts, tandis que le photovoltaïque c'est intermittent, ça dépend de la météo et de la saison. Et pour avoir une énergie équivalente, voilà, il faudra 60 mégawatts crête ce qui aboutit à des champs photovoltaïques d'une taille qui est vraiment considérable et plus importante que ce qui est requis pour une UVE.

Frédéric GIOUSE : Dans le titre de cette diapo, vous avez 50 à 65 % de ENR. Votre énergie, elle est de récupération. Quand vous voyez avec l'Europe et avec EDF, lui il va compter la quantité de CO2 émise, qu'il y avait donc le plastique finalement que vous aviez dans les ordures pour qualifier le pourcentage d'énergie renouvelable. Notre énergie aujourd'hui, elle est autour entre 50 et 55 %. Quand on baisse la quantité de plastique, on augmente le taux d'ENR. Bien évidemment, l'objectif, ça sera de passer à 65 % d'ENR dans tous les mégawatt heure. C'est à dire que vous avez sur dix mégawatt heure, vous en avez cinq aujourd'hui qui sont 100 % ENR et cinq qui sont des mégawatt heure, c'est à dire des électrons de récupération en clair qui viennent de l'énergie du plastique.

Yannick JARDIN : Ce qui n'est pas plastique dans le combustible de départ, c'est du papier, du chiffon, des trucs comme ça ?

Frédéric GIOUSE : Oui alors on a une partie biogénique qui est assez importante et qui n'est pas la partie fermentescible que vous allez sortir, qui est très humide et qui elle, en termes d'énergie, elle a peu d'énergie parce que les atomes de carbone il y en a peu. Il y a les déchets verts. Il y a surtout beaucoup d'eau, beaucoup d'humidité. Donc on va retrouver toutes les fibres celluloseuses que vous avez donc, et tous les dérivés de la cellulose, qui sont donc issus du papier, du bois et qui sont une partie importante.

Yannick JARDIN : Quand on parle d'énergie bas carbone, c'est parce que, quand on brûle du plastique, on considère que c'est du carbone, parce que le plastique a été fait à partir de pétrole qui est un fossile. C'est ça ? Donc on ressort du carbone qui était enterré sous terre, on le brûle et on l'augmente dans l'atmosphère. Alors que si on brûle du papier, du chiffon, c'est du carbone qui est pas comptabilisé c'est ça ?

Frédéric GIOUSE : C'est exactement ça. On pourra en reparler si vous voulez. Pour finir sur ce chapitre sur l'énergie, qu'est-ce qu'il faut retenir ? Il faut retenir que dans tous les cas, on peut faire de l'électricité, des quantités importantes d'électricité pour vous, pour vos usagers à mettre sur le réseau et qui apporteront une recette. Si vous avez un réseau de chaleur et une opportunité de valoriser sa chaleur, on peut faire de la chaleur et de l'électricité. Et ce petit schéma montre qu'en

réalité, ce n'est pas parce qu'on baisse un petit peu d'électricité qu'on peut faire beaucoup de chaleur. Alors les techniciens qui sont là, ils se souviennent de l'école de Carmaux, etc. Et oui, voilà, donc on peut faire. Et vous voyez qu'en réalité, dès qu'on fait chaleur plus électricité, ça fait beaucoup plus d'énergie. Alors dans la limite de ce qu'on avait dans les déchets, il n'y a pas de mystère. Et pareil pour la vapeur avec nos industriels. Ce n'est pas parce qu'on enverra de la vapeur, donc de l'énergie chez nos industriels qu'on ne fera plus d'électricité. On en fera un petit peu moins mais on fera de l'électricité. Quoiqu'il en soit, c'est la cogénération au rendement qui nous est imposé et qui vous est imposée, vous, comme pour ne pas gaspiller l'énergie de vos déchets. Je vous propose de passer, si vous êtes d'accord, à la partie bilan. Bilan technique, bilan financier, bien évidemment.

Camille DEVELAY : On ne peut pas se contenter, quand on traite les déchets, de juste les incinérer. Il faut respecter la loi. Enfin, ce qui est défini dans les critères énergétiques européens, notamment via le facteur R1 qui est là pour vérifier en gros si l'unité, elle fait bien son travail de valorisation énergétique. Pour tous les scénarios qu'on a évoqué, on a calculé ce fameux facteur R1 et on constate qu'on est systématiquement au-dessus du seuil à partir duquel on fait bien de la valorisation énergétique. En dessous de ce seuil, on considère que c'est de l'élimination et que le travail de valorisation énergétique est mal fait. Si on peut le dire grossièrement. Mais donc voilà, ce qu'il faut retenir de ce petit schéma, c'est que, quel que soit le scénario que l'on retient, que ce soit en termes de tonnage valorisé ou en termes d'alimentation réseau de chaleur industriel ou de production d'électricité, on sera forcément conforme à la réglementation et on rentre donc dans la cogénération à haut rendement.

Frédéric GIOUSE : Aujourd'hui, il y a 110 usines en France à peu près. L'objectif européen, c'est que toutes satisfassent au seuil de 0,65. Aujourd'hui, il y en a entre la moitié et les deux tiers seulement qui atteignent le seuil. Là-dessus, vous, ça sera une installation neuve. On n'a pas le choix. Elle devra passer le seuil et elle le passera avec la valorisation sous forme d'électricité et sous forme de chaleur. Voilà les derniers tiers des usines aussi pour les usines qui ne sont pas encore au rendement, c'est pour nous donner du travail, nous les bureaux d'études, pour trouver les solutions, pour que ces usines qui valorisent mal l'énergie et bien puissent valoriser un peu mieux l'énergie.

Camille DEVELAY: En plus d'être performant énergétiquement parlant, il faut être également performant environnementalement parlant. Donc le traitement des fumées est là pour assurer cela. Notamment par le biais donc du respect des BREF. Donc pareil à l'échelle européenne. Dans le cadre de notre étude, on a considéré le seuil minimum de ces émissions à respecter en sortie de cheminées.

Frédéric GIOUSE : Alors de quoi parle-t-on ? On parle d'abord de l'acidité, c'est à dire les polluants, l'acide, le chlore, le soufre. On les capte. On parle des poussières et notamment des particules fines. Alors les particules fines, les PM10 sont plutôt à l'intérieur des bâtiments, mais on les capte aussi et la réglementation impose une captation des poussières à la cheminée. Et enfin, on parle principalement des oxydes d'azote. Ça, c'est le pot catalytique sur votre usine. Et comme sur votre voiture, enfin, votre voiture thermique. Pardon. Maintenant, je précise là-dessus, il est devenu obligatoire. Quels sont les polluants de demain que l'on vous demande de contrôler et de capter également ? Le mercure. Le mercure, il en reste. Il n'y a plus trop de thermomètres au mercure. Ça

n'existe quasiment plus. Mais il en reste encore dans les peintures. Il en reste dans des choses qui n'ont rien à faire dans les ordures ménagères. Mais on va retrouver des éléments électroniques, des choses comme ça. Donc on capte le mercure. Ça c'est sur la partie environnement. La directive européenne qui impose des meilleures techniques disponibles, impose des seuils. Elle imposait des seuils hauts et des seuils bas. Le choix qui a été fait, c'est de respecter les seuils les plus bas. Ça, c'est pour le niveau local. Au niveau climat. Au niveau climat, on a le CO2. Soyons clairs dans une usine, à l'émission, on n'a pas autre chose que le CO2. On ne fait pas de CH4, on ne fait pas de monoxyde de carbone. On calcule la performance de décarbonation. La performance décarbonation, c'est les émissions directes, c'est celles qui sont en jaune et qui sont liées aux plastiques. Les chiffres que vous avez ici, ce sont les chiffres de l'ADEME. Je pense que vous devez être dedans. Vous les avez sur le site. Il vous reste dans vos ordures ménagères entre 34 et 63 kilos par habitant et par an de plastique. Ça, ça représente une quantité de CO2 quand on le brûle. C'est le CO2 émis. Vous aurez des objectifs en matière de plastique pour vos ordures ménagères. Le 63, c'est trop élevé. C'est la région parisienne, essentiellement les sites urbains. L'objectif, ça sera de réduire le plastique dans les ordures par vos actions que vous aurez de prévention, vos collectes sélectives, les déchetteries qui vous permettront d'éliminer un certain nombre de gisements qui sont à base de plastique. Quand on parle de jouets par exemple, pour reprendre la règle du jouet, et bien les deux tiers des jouets sont en plastique, ils ne sont pas en bois, donc on voit bien qu'il y a une élimination du plastique. Et là-dessus, votre usine par contre, c'est un outil de la décarbonation parce que c'est elle qui va valoriser l'énergie. Donc c'est elle qui va mesurer les mégawatts qu'on va envoyer chez l'industriel, sur le réseau de chaleur. Donc, c'est au niveau de votre usine que vous allez pouvoir dire mon usine, elle décarbone ou elle décarbone pas. Je mesure la performance de décarbonation, c'est à dire j'envoie, je mesure les mégawatts qui servent à enlever du CO2 chez les autres et je mesure mon CO2 que je fais parce que j'ai du plastique. C'est votre objectif de décarbonation. Objectif faire en sorte que vous en évitiez le plus possible par rapport à ce que vous émettez. Deux leviers d'action : bien valoriser pour envoyer le maximum sur les réseaux de chaleur, la chaufferie, l'électricité. Et deuxièmement, réduire votre plastique dans les ordures. On parle euro, on a parlé tonne mégawatt, impact environnement. Il faut parler euro. Là, on y est. Alors, une usine, deux scénarios. C'est fait pour durer 40 ans. Au bout de 40 ans, je vous le dis, il faudra penser à la suivante. Voilà les usines d'aujourd'hui qu'on renouvelle on avait l'habitude de dire on les payait en 20 ans. Maintenant, on les paye en 30 ans. C'est pas vrai. On les paye pas en 20 ans, on les paye en 30 ans. Elles fonctionnent 40 ans. Et à 40 ans, il faut avoir pensé à l'avenir. Sur la même usine, etc. Les investissements, c'est deux choses. C'est des équipements. On est en industrie. Les meilleures techniques disponibles, c'est des techniques, des caractères industriels, c'est la combustion, le traitement de fumée, la valorisation de l'énergie. Après, c'est du génie civil. Vous avez vu qu'il y avait une belle boîte quand même à faire autour. Et puis il faut faire des voiries, on va couler un peu de béton et il y aura quand même quelques structures. Le génie civil, ça fait des coûts de traitement qui sont de l'ordre de 170 à 239 millions d'euros de travaux. Quand on fait une étude de faisabilité, je vous encourage à intégrer 10 % de frais annexes pour tout ce que vous devrez payer à côté. Qu'est-ce que vous allez payer ? Un architecte, un maître d'œuvre c'est très important. On est maître d'œuvre. Donc voilà, si vous voulez qu'elle fonctionne bien. La sécurité, Le bureau de contrôle. Vous allez devoir peut-être acheter des terrains aussi. Il y a un certain nombre de frais qu'il faut regarder. Ici, on a prévu 10 %. Je ne sais pas combien ça sera, si ça sera huit ou douze, mais il faut l'intégrer dans le financement. Ça vous donne un budget d'investissement qui est de l'ordre de 187 à 263 millions aujourd'hui. Là-dessus, et en fonction des raccordements, on a dit si je me raccorde au réseau de chaleur, c'est trois kilomètres là-dessus. Voilà, faudra payer les trois kilomètres. Normalement, c'est pas à vous de les payer, c'est plutôt le réseau

de chaleur qui va payer les trois kilomètres de réseau, mais ils seront à raccorder si on ramène ça par habitant ou pas, ou par tonne plutôt. Pour financer ça, on a fait l'exercice sur le fait qu'il n'y a pas d'aide. Je serai ravi que vous puissiez bénéficier d'aides, mais l'élimination et la valorisation des déchets, c'est une obligation. C'est plus une incitation, c'est une obligation. Ce qui peut être une incitation, c'est bien fournir l'énergie au réseau de chaleur. Là, vous pouvez avoir des aides là-dessus, décarboner votre industriel, là vous pourrez avoir des aides mais bien traiter vos déchets, c'est une obligation, désolé. Donc l'aide est à zéro. On est parti sur un emprunt à 4 % 30 ans. C'est ce que propose la Banque des territoires. Et c'est vrai que la durée c'est plus des projets, c'est plus des 20 ans, ça se paye sur 30 ans, voilà, et ça fonctionne sur 40 au minimum. C'est de l'ordre de 17 à 20,5 € par habitant par an. L'usine, la part de l'usine qui a ce prix-là viendra dans les ordures et ramenée à la tonne. C'est de l'ordre d'une petite centaine d'euros la tonne. Voilà ce que ça représente. Quand on a payé l'investissement, on n'a pas encore mis le personnel pour faire fonctionner l'usine. Voilà. Donc on a des charges d'exploitation. Une usine comme ça, c'est 40 à 50 personnes, c'est des emplois, avec de la maintenance. C'est une vie, on y est et on est présent 24h/24. Enfin, l'exploitant est présent 24h/24. Ça fonctionne l'été comme l'hiver et la nuit comme le jour. On demande donc bien sûr des charges fixes et c'est tout ce qui est lié au personnel. Bien évidemment, la maintenance des réactifs aussi, puisque pour épurer les fumées, bien évidemment. Et puis ça consomme un peu d'électricité, alors on en produira beaucoup plus, heureusement, qu'on en consomme. On va avoir du GR, ce sont des équipements. Alors l'usine, elle va durer 40 ans mais les moteurs il faudra peut-être les renouveler au bout de dix ans et ils ont chacun leur durée de vie. C'est ce qu'on appelle le gros entretien de telle manière à ce que l'usine puisse continuer comme votre voiture. Et on aura des charges liées aux évacuations. On a dit on en a deux, c'est les mâchefers et les résidus d'épuration des fumées avec une gestion qui est contrôlée. C'est à dire on ne peut pas mettre ça dans la cour, ça doit aller dans les installations qui sont classées et autorisées. Le coût d'exploitation, il ressort un peu plus de 100 € aussi la tonne.

Georges ROCHETTE : Et ça, c'est calculé combien d'années ?

Frédéric GIOUSE : L'emprunt est sur 30 ans.

François DRIOL : L'emprunt est sur 30 ans mais les exploitations, vous les avez laissé sur 40 ans ?

Frédéric GIOUSE : Oui. Parce que toutes les tonnes des dix dernières années, ils payeront la même chose en euros du dépôt. Voilà. Il faut réactualiser les prix, bien sûr. Mais oui, toutes les tonnes continueront à payer parce qu'on aura toujours le personnel à payer. On aura toujours les charges de fonctionnement à payer.

Georges ROCHETTE : Les chiffres qu'on voit, là, juste en arrière, si je comprends bien, pour le fonctionnement, c'est 66 € la tonne toutes les années.

Frédéric GIOUSE : C'est ça. Toutes les tonnes. Vous avez 114 000 tonnes.

Alexandre BREUIL : Ça, c'est sous réserve que chaque année, on ait bien 171 000 tonnes. Si jamais, par exemple, à plus de 25 ans on baisse, on a que 150 000 tonnes et on n'arrive pas à trouver un complément de 21 000 tonnes, numériquement, les charges, finalement, on aura toujours 40 à 50 emplois. Alors c'est vrai qu'on aura moins de mâchefers et tout, mais...

Frédéric GIOUSE : Les charges fixes. Alors l'investissement, c'est que du fixe. Une fois que vous l'avez acheté, il faut payer quoi ? Vous avez votre annuités du banquier qui sont à payer. En ce qui concerne les charges d'exploitation, ici, le fonctionnement, c'est les deux tiers de charges fixes. C'est essentiellement lié au personnel. Un tiers des charges proportionnelles. Le fonctionnement, c'est ce qui est lié aux réactifs, aux consommables. Les évacuations sont en totalité proportionnelles. Vous n'avez pas de tonnes qui rentrent, vous n'avez pas de tonnes qui sortent, ça c'est sûr. Le GLR, il est essentiellement en charges fixes. C'est un outil industriel qui tourne ou qui ne tourne pas. Il s'use quand même. C'est pas parce qu'il tourne qu'à 80 % qu'il s'use moins. Le moteur, le ventilateur s'use moins. Alors les recettes ? Les recettes sont importantes. Les recettes d'énergie. Qu'est-ce qu'on a comme recettes ? L'industriel Aujourd'hui, il va nous amener une recette, une recette qui lui sera intéressante par rapport à ce qu'il payera, lui, en achetant son gaz et en achetant son CO2. S'il doit payer le CO2. C'est pour ça que j'ai mis ça un coût net de CO2. Nous, on lui propose une énergie où il n'a pas de CO2 à payer là-dessus. Donc c'est pour ça que ça l'intéresse. Les prix que l'on a, c'est entre 31 et 40 € le mégawatt heure. C'est un prix qui est compétitif par rapport à ce qu'il a aujourd'hui avec son gaz et le CO2 que lui coûte son gaz. Le réseau de chaleur, on va avoir une chaleur qui va être valorisée entre 22 et 40 € par mégawatt heure. Et ces mégawatt heure chaleur, c'est intéressant ici. Pourquoi ça va l'intéresser ? Parce que ça va lui permettre d'abord d'économiser du gaz. Donc il va économiser, lui, bien sûr, une charge là-dessus. Et donc, deuxièmement, ça va lui permettre d'avoir une fiscalité plus avantageuse. Lui, il va vendre sa chaleur TTC à ses usagers du réseau de chaleur avec une TVA à 5,5. Alors qu'aujourd'hui il vend du TTC avec une TVA à 20.

Yannick JARDIN : Ça serait bien que ce soit les usagers qui profitent de cette TVA à 5,5.

Frédéric GIOUSE : Absolument. Et c'est bien important parce que le 5,5, c'est la fiscalité à l'utilisateur, pas sur la facture qui sera interne, entre autres. Mais c'est bien le 5,5 sur l'utilisateur. Vous êtes raccordés au réseau de chaleur, vous avez une facture qui vient de votre concessionnaire. La TVA, soit elle est à 20, si elle ne remplit pas ces critères, soit elle est à 5,5 si elle remplit ces critères. Donc c'est bien l'utilisateur qui en bénéficiera. Enfin, l'électricité. Alors l'électricité, l'année passée, vous avez vu, ça a flambé le prix de l'électricité. Là, inversement, ceux qui vendent de l'électricité sur les usines dont on s'occupe, on a vendu l'électricité très très cher. Bon, Mais aujourd'hui, le prix de l'électricité fait entre 70 et 100 € par mégawatt heure électrique. Si vous, sur votre station d'épuration, votre éclairage public, votre école, vous achetez de l'électricité et vous regardez votre facture avec un prix de vente de la fourniture de ce prix là, c'est du gagnant-gagnant. C'est à dire gagnant pour le consommateur, l'école, la mairie, etc. Gagnant aussi pour le SYDEMER qui va avoir une recette d'électricité de cet ordre-là. La recette totale, on voit que les chiffres. Alors dans le premier cas on est entre 50 et 77 € par tonne. Dans le deuxième, on est plus important, on a plus de tonnes, plus d'EPCI, plus d'énergie à vendre, plus de recettes. Donc c'est vrai que votre coût de traitement sur la petite installation, il est plus élevé. On a mis une fourchette puisqu'on avait une fourchette sur les recettes, on a mis une fourchette sur le coût de traitement. C'est bien l'investissement. Une centaine d'euros, l'exploitation, une centaine d'euros moins les recettes que vous avez sous les yeux. Et là, on voit qu'on a un coût de traitement qui est entre 139 et 166 € la tonne dans le petit scénario à 114 000 tonnes alors qu'on descend presque à 100 € la tonne entre 100 et 134 € sur le scénario à 170 000 tonnes. Ces prix-là, ce sont des prix indicatifs. Il y a beaucoup d'appels d'offres actuellement. Là, actuellement, il y a du renouvellement, donc c'est les prix constatés. On a ces niveaux de prix aujourd'hui dans les appels d'offres.

Antoine MONTENON : Un petit aparté. Tout à l'heure, on parlait du scénario du Grand Lyon avec 28 € la tonne hors taxe à 28 € le mégawatt heure hors taxe, c'était des valeurs de Lyon de 2035. Là on est sur des bases de 2024. Aujourd'hui, Lyon c'est 21,5. Donc c'est là qu'on voit que le coût de vente de chaleur au niveau de Lyon était très faible. Parce que là, le scénario, on va dire le coût le plus bas est à 22 € le mégawatt heure en 2024. Donc c'était juste pour faire ce petit aparté, ne comparez pas avec le 28 € de tout à l'heure, comparez plutôt avec le 21,5 actuel du scénario lyonnais.

Frédéric GIOUSE : Le stockage ça sera entre 200 et 250 €, y compris TGAP, la TGAP sur le stockage. Ce qu'on sait, c'est qu'en 2025, elle sera à 65 et on l'attend à 100 € en 2030. Sur la TGAP, sur les UVE, on est à 15 € en 2025. Il n'y a pas de trajectoire pour 2030 parce que la TGAP, le projet du gouvernement, je ne sais pas si on peut dire ça aujourd'hui, mais le projet s'est arrêté sur l'incinération. Une TGAP punitive à la tonne. Mais avoir une TGAP au CO2, c'est à dire une TGAP qui rende compte effectivement de l'effort qui est fait pour limiter le CO2 à l'émission, c'est à dire la qualité finalement, et qui tient compte aussi du CO2 qu'on va éviter par la valorisation. L'enjeu, c'est d'avoir une TGAP climat sur l'incinération qui soit incitative. Incitative à ce que vous réduisiez vos tonnes de plastique, vous payerez moins et incitative à bien valoriser l'énergie, vous payerez moins de TVA. Après, je ne suis pas au gouvernement et encore moins aujourd'hui. Donc je ne peux pas vous dire ce que ça deviendra. Mais en tous les cas, cette tendance quand même, c'est une tendance de fond. C'est à dire que nos usines, ça doit être une opportunité pour le territoire en matière d'énergie. Voilà.

Pierre DREVET : L'étude est intéressante. C'est quand même très bien. Par contre, est-ce que sur le même projet vous avez réalisé des UVE dans d'autres régions ? Pour qu'on voit les comparaisons.

Frédéric GIOUSE : Alors bon, sur le dimensionnement, c'est vraiment un enjeu politique. Qu'est ce qu'on veut ? Une usine un peu plus grosse ou un peu plus petite ? J'ai pas la réponse. Mais la même usine, comment on évalue les coûts sur dix ans ? L'investissement a augmenté, les meilleures techniques disponibles, c'est pas gratuit, mais on amortit plus sur 20 ans. J'ai plus un projet qui s'amortit sur 20 ans. Donc on a à la fois un investissement qui a augmenté, mais aussi une durée d'amortissement et une durée de remboursement des emprunts qui s'est rallongée. Ça, c'est pour la partie investissement. Sur la partie exploitation, là aussi ça a augmenté le je dirais les coûts, la masse salariale. Vous avez vu, il y a 50 personnes. La masse salariale, c'est un élément prépondérant quand même, du coût d'exploitation. Bien sûr que les salaires et même la pénurie, je dirais, quelque part, d'employés qualifiés dans l'industrie etc, fait que les masses salariales ont eu tendance à augmenter. Donc les coûts d'exploitation ont augmenté. Ce qui fait que, là où on était un coût d'exploitation, vous voyez, là, le 100 - 120 €. Là, ici, il y a dix ans, je devais être à moins de 100 €. Par contre, ce qui est une chance, c'est les recettes. Aujourd'hui, votre énergie, elle fait envie. On en a besoin. Les industriels disent ah bah ouais, mais si on paye pas le CO2, moi ça m'intéresse. Et parce que là j'ai. Autrement, j'achète du quota et ça me coûte les yeux de la tête. Le réseau de chaleur, il en a envie de cette énergie. La TVA à 5,5, c'est intéressant. Et bien sûr qu'on peut mettre des chaudières bois, etc. Qu'il y a d'autres moyens d'atteindre la performance. Vos ordures, vous les avez. Donc l'énergie est là. L'erreur, c'est de ne pas l'utiliser. Si elle est là, c'est normal qu'on utilise cette énergie-là. Donc aujourd'hui, la TVA et elle est là et on passe des réseaux de chaleur en chiffres réels à aller du 15 - 20 € le mégawatt heure. Aujourd'hui, on se bat pour 30 - 35 mégawatt heure. Parce que l'alternative,

c'est quoi pour verdir le réseau de chaleur ? C'est le bois, Il n'y en a pas toujours et c'est cher ou c'est d'autres solutions les PAC, l'électricité, etc mais qui ne sont pas donnés non plus. Donc on est une alternative réelle et notre énergie elle est intéressante sur l'électricité. La loi AGEC elle dit quoi? Elle dit autoconsommation. Encourageons l'autoconsommation. Faisons en sorte que le panneau photovoltaïque qui est sur l'école, et bien l'électricité, elle puisse servir à l'école. Là, ce qu'on est en train de dire, c'est que c'est la même loi qu'on utilise pour dire notre électricité, elle est à nous, on se débrouille pour l'utiliser. Nous, nous qui avons amené nous au SYDEMER avons amené les déchets pour utiliser notre électricité. Ça, ça veut dire on est en train de comparer un prix de l'électricité à ce que vous payez, vous, sur vos factures d'électricité. Ce n'est plus pareil, ce n'est plus le prix de marché. On n'est plus important, c'est plus intéressant d'avoir ça. Donc, votre électricité, tout le mécanisme sur les recettes, c'est pour rendre attractive cette énergie. C'est de l'incitatif. C'est pour ça qu'il y a dix ans, je vous aurais dit une bonne recette, elle est plutôt à 30 40 €. Et là je suis en train de voir qu'on est à 50 80€. Et dans le cas je dirais le plus extrême, on peut avoir jusqu'à 100 € de recettes. Ça, c'est votre industriel qui vous paye cher et beaucoup d'énergie là-dessus. Mais le niveau de recettes, il est sans commune mesure. Donc votre prix aujourd'hui, c'est un prix qui est en un mot compétitif par rapport au stockage et toute la politique qui est faite, c'est pour que le stockage devienne plus cher. Dans tous les cas, et qu'on ait les déchets qui soient traités et soient utilisés. Donc c'est normal que vous ayez un prix qui soit inférieur au stockage. On a démontré que la politique qui était faite d'encouragement sur l'énergie etc. elle permettait d'atteindre un prix qui est de l'ordre, allez, je vais mettre un chiffre, mais moins de 150 € la tonne aujourd'hui pour votre pris de traitement des déchets.

Pierre DREVET : Même si le coût d'énergie baisse de 20, 30, 40 % ?

François DRIOL : C'est quand même pas ce qui se profile. Parce que oui, j'en connais des industriels. On travaille aussi pour dire ah ben je vais attendre, je vais continuer à brûler le gaz, mais ils payent quand même le CO2, il faut pas oublier. Parce que les quotas, ben ils descendent tous les ans et donc tous les ans ils doivent payer plus pour le CO2 qu'il a émis.

Yannick JARDIN : Il y a deux dimensions dont vous n'en avez pas parlé. Je vais en rajouter. C'est que moi je trouve ça bien parce que il y a création d'emplois sur le territoire. C'est quand même assez fort en emplois directs, une cinquantaine, sûrement des emplois indirects à côté et on apporte moins de combustibles fossiles, on importe moins de gaz.

Frédéric GIOUSE : C'est la performance de décarbonation, vous avez raison, ça joue sur la performance de décarbonation et l'import depuis l'étranger.

Yannick JARDIN : C'est ça. C'est notre production locale. On évite les imports de l'étranger, on a notre combustible localement.

Frédéric GIOUSE : Je suis d'accord avec vous. Alors il nous reste deux slides et on fait très vite et puis on vous laisse là. Planning implantation. On n'a pas de site. Vous avez bien compris, c'est une étude de filière. Et sur les critères? C'est tout ce qui concerne finalement l'administratif. Donc il y aura toutes les caractéristiques du site à prendre en compte, notamment la maîtrise foncière. Donc comme on l'a dit, il faut miser sur un terrain qui fait entre un et trois hectares et faire attention à la desserte, les raccords au réseau et la viabilisation ainsi que la propriété du foncier, voire si vous voulez acheter ou louer le terrain. Il faudra faire également attention aux caractéristiques géotechniques et topographiques pour tout ce qui est dimensionnement de la partie génie-civil et en

termes de prédispositions administratives, il faudra également étudier tout ce qui est plus PPRI, bien s'assurer d'obtenir les autorisations de construire et d'exploiter, ainsi que faire toutes les études d'impact et de danger dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale. Il y a des zones qui sont plus intéressantes que d'autres pour s'implanter, notamment des zones où il y a déjà des activités industrielles afin de faire moins tache dans le paysage, si on peut dire ça comme ça. Donc proximité des autoroutes et voilà, zone industrielle. Et il faudra également faire attention à l'environnement autour du site. Donc tout ce qui est les bruits, les odeurs. Donc voilà, il ne faut pas s'implanter trop près des habitations, même si c'est autorisé, mais il y a dans une certaine limite. Faire attention également à la faune et la flore qui entoure. Donc ne pas miser sur des zones protégées. Les zones humides, etc. Et donc voilà, faire attention à tous ces éléments lors de l'implantation et comme on l'a dit également, tout ce qui est raccordement au site, donc prendre trois kilomètres pour les raccorder au réseau de chaleur et un kilomètre pour les industriels. Faire attention également aux raccords, aux postes haute tension, basse tension, les postes sources et l'accessibilité pour les véhicules. Les raccords aux réseaux d'eau potable, aux eaux usées, etc.

- Frédéric GIOUSE: La desserte routière est certainement le point important. Bon, c'est clair, c'est pas énormément de véhicules, mais c'est 40 à 60 véhicules par jour, donc c'est un point important.
- Allez, on finit avec un petit bout de planning. Un planning objectif là-dessus. Un projet comme ça, c'est six ans : trois ans d'études, trois ans de travaux et c'est très bien. Comment ça marche la première année? Qu'est ce qu'on fait? Et ben on valide le projet, C'est à dire on valide le site, on valide la capacité, on valide les coûts aussi, bien évidemment pour obtenir un financement. La deuxième, on attaque avec les partenaires. Deux choses : vous allez dire je suis sûr de le faire, donc je lance mes appels d'offres. Que ce soit le mode de dévolution que vous avez choisi, ça sera une DSP, ça sera un marché public, ça sera un contrat, peu importe. C'est à ce moment là qu'il faudra lancer les appels d'offres sur la partie construction, bien évidemment, et il faudra déjà faire le dossier d'autorisation d'exploiter pour que l'année 3, on ait l'année qui soit celle avant d'ouvrir le chantier et qui soit celle de l'instruction, de l'autorisation d'exploiter pour obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter.
- À la fin de l'année 3, vous aurez commandé votre chaudière, elle sera en fabrication. Ça veut dire qu'à la fin de l'année 3, on peut ouvrir le chantier, on ouvrira le chantier, il y aura un chantier de génie civil. Et votre chaudière, elle arrivera, elle sera installée avec vos équipements et au bout de deux ans, elle sera mise en service. Il faudra deux ans pour construire et mettre en service. Et donc c'est bien à l'année 4-5, vous construisez, c'est bien en année 6 que vous allez mettre en service vos installations et votre service sera assuré et que vous allez réceptionner. Ce planning là, c'est un planning objectif, parce que sur votre site, eh bien, il va se passer des choses. Et puis vous êtes des élus. Et puis il y a une vie politique et une vie administrative qui vient se greffer là-dessus. Mais c'est possible. On l'a fait en six ans et on a des projets que l'on réalise actuellement en six ans.
- 01:44:04
Pierre DREVET: Il peut y avoir des blocages.

- 01:44:06
Frédéric GIOUSE : Alors, le blocage d'abord, il est le blocage. Il peut être chez vous, je veux, je veux pas. Voilà, ça c'est. Mais là.
- Quels sont les sites? Alors, je vais le prendre dans le sens positif Quels sont les sites qui sont le plus faciles sites industriels, sites industriels, friches, friches industrielles, C'est à dire qu'on est dans des logiques de réhabilitation, etc. Éviter de se mettre sous les fenêtres des voisins.
- J'ai enfoncé que des portes ouvertes en disant ça. Bien évidemment, on n'a pas beaucoup d'usines à la campagne. Bon, la campagne, c'est jamais la campagne très longtemps. Mais on a fait beaucoup. C'est un outil, donc public, donc on peut l'installer dans des zones même agricoles. Vous savez, agricole, il y a des zones qui permettent, il y a des équipements publics. Mais si vous êtes à la campagne, vous aurez moins de possibilités de raccorder un réseau de chaleur ou un industriel.
- Clairement, on est maître d'œuvre. Au sommet, il y avait une ZAD, si vous vous souvenez, pendant un an, au moment de la procédure, il y avait une ZAD. On a tenu. Aujourd'hui, on est en train de construire le réseau qui va permettre de fournir la chaleur de l'usine au quartier de la Pardieu qui est au pied de l'usine. Et aujourd'hui, tout le monde c'est magnifique.
- Honnêtement, on chauffe les gens avec l'usine. Michelin s'était pas précipité à l'époque pour dire je prends l'usine sur un schéma. Donc voilà. je crois que c'est la dernière slide. Honnêtement, et c'est un Stéphanois qui vous le dit. Donc c'est vrai. Donc 600 000 habitants, pas d'installations de traitement, encore de stockage. Faut faire quelque chose. Faut faire quelque chose. Vous avez la taille critique, vous avez les besoins, vous avez, vous avez le gisement, vous allez faire tous les efforts possibles, mais il vous restera des ordures, hein, ça c'est sûr. Et c'est une vraie opportunité aujourd'hui, hein, la chaleur que vous avez ici, bon, ça, ça ne va pas, partie de l'étude, ce que je voulais dire. Quand on a été ravis de travailler pour vous, si on peut vous aider à développer votre projet, ce sera avec plaisir. Et voilà. Alors la consigne, c'était on vous laisse délibérer quand il y a plus de questions. Donc je me permets de. Si vous avez des questions, on est à votre disposition.
- Nicole PEYCELON: Une petite précision dans les hypothèses et puis nous à prendre un par un. Dans les deux hypothèses, il y a « Déchets tiers » Qu'est ce que ça veut dire? Et puis entre les deux, là où il y a 114 000 tonnes et l'autre 171 000. Est ce que vous avez intégré dans votre simulation le coût que représenterait le traitement des 60 000 tonnes qui manque, c'est à dire entre 114 et 171 si je prends l'hypothèse 114. Qu'est ce que je fais des 57 000 qui manquent et combien ça me coûte de traiter les 57 000 qui manquent? Parce que ça soit c'est dans l'étude et vous me dites c'est bon, on l'a intégré, soit c'est pas dans l'étude et dans ces cas là, faut bien que je l'ajoute aux 50, aux 139 et 166 € la tonne.
- Alexandre BREUIL: Peut être qu'on aurait du mettre en fait. D'ailleurs, plutôt que 171, on aurait du mettre 155 ou 156 +15. Ça répond à la première question déchets tiers? Qu'est ce que c'est? C'est pas les déchets du SYDEMER, sont des déchets, c'est 15 000 tonnes qui peuvent être des déchets d'activités économiques et qui permettent d'avoir un peu de marge pour, on va dire, gérer le caractère fluctuant à la hausse ou à la baisse des déchets qu'on produit au niveau du SYDEMER. Et l'autre intérêt, c'est que c'est une commercialisation. Donc mine de rien, ça rapporte un peu de recettes dans le bilan économique global de de l'installation.

- Frédéric GIOUSE: Vous offrez un service à des déchets qui sont en dehors du périmètre de la collectivité.
- Alexandre BREUIL: En revanche, entre 114 et 156. C'est exactement le même problème que tout à l'heure quand on disait à Lyon ils prennent 105 000 tonnes. C'est le même problème. C'est vrai que là, l'étude, elle visait aussi à faire un dimensionnement et un et un bilan sur la production d'énergie, sur les coûts, sur un scénario très minimaliste et un scénario plus maximaliste. Donc on a voulu regarder un peu les écarts et si le comité syndical préconise d'affiner les études, en fait, il va falloir ensuite qu'on revienne sur quel gisement on prend en compte. Et on peut imaginer qu'en fait la bonne fourchette sera entre 114 et 171 000, mais qu'il va falloir à mon avis, qu'on cherche à vraiment traiter l'ensemble des déchets résiduels du SYDEMER. Clairement oui.
- Nicole PEYCELON: Parce que sinon il faudra enfouir et donc payer. Oui, donc il faudra bien intégrer ce coût.
- Antoine MONTENON: Et justement, je fais un peu du teasing pour la suite de la présentation. Après on fait une comparaison des coûts entre les différentes solutions possibles et ce coup-là sera pris en compte.
- Georges ROCHETTE: Ça fait des années que les fabricants de ce genre d'entreprise y sont situés, où à peu près. Non, mais il y a des fabricants locaux, français, européens, chinois.
- Frédéric GIOUSE: Moi, j'ai démarré ma carrière il y a 35 ans. Il y avait beaucoup de chaudières qui fabriquaient des chaudières à Grenoble, ici dans la région Rhône-Alpes. Ici, malheureusement, la désindustrialisation est passée par là et les gros équipements, les gros équipements, la chaudière par exemple, elle est fabriquée en Europe. Mais quand on dit en Europe, on assemble des chaudières en France, mais on fabrique en Europe, c'est l'Italie, c'est la Croatie, c'est la Pologne. C'est comme ça. C'est comme ça. Les ingénieries là-dessus Il nous reste quelques ingénieries française pour faire les designs là dessus. Boccard entreprises lyonnais. La Cnim qui a été rachetée par le groupe Paprec parce qu'elle avait fait faillite qu'il y a à la seyne-sur-mer. Il faut la voir au niveau européen, c'est à dire Allemands, Autrichiens, Espagnols aussi, Belges.
- On a plus en France de production de turbines et d'alternateur, donc aujourd'hui on est plutôt allemand. Sur une usine comme ça, là, je dirais que la partie valeur ajoutée travail qui va être fait par des entreprises françaises, ça sera le génie civil, ça sera les VRD, tout ce qui est les structures, la charpente, etc. Ça sera certainement L'ingénierie. L'architecte. Des gens comme. Comme nous. Ça sera l'électricité. L'électricité de l'usine. Le contrôle-commande. C'est à dire toute la partie intelligente aussi. Supervision, etc. La partie plus industrielle, c'est à dire l'équipement mécanique, que ce soit le four, la chaudière, on va dire les transporteurs, les filtres que l'on aura, il faut le voir à l'échelle européenne. Si je devais donner un chiffre, ça serait 30% 40 % encore français. On fera travailler des entreprises et de la valeur ajoutée française. Il faut au niveau européen, ça sera le reste.. J'aimerais vous dire que on a conservé toute notre capacité à produire des chaudières vapeur.
- François DRIOL: Et en revanche, je fais remarquer que sur le génie civil quand même assez important, il y a un investissement plus important, par exemple, une piste de glace. Mais voilà, il est là clairement pour espérer donner du travail à des entreprises.

- Frédéric GIOUSE: L'électricité aussi, si je peux me permettre .Ça, on est encore français. On a encore des belles entreprises et voilà. Et on fera travailler. Ok, merci.
- François DRIOL: Bon, je pense qu'on peut conclure votre présentation en vous remerciant grandement des informations que vous nous avez apportées. Ça nous permet d'avancer dans nos réflexions maintenant. Antoine et Alexandre vont se charger de mettre tout ça en perspective sur notre autre schéma. Mais je ne veux pas trop m'avancer, mais je pense que voilà, on aura l'occasion d'en reparler ensemble.
- Frédéric GIOUSE: Et ça sera avec plaisir en tout cas. Merci beaucoup.
- François DRIOL: Cette présentation était importante. On est capable de créer quelque chose par nous-même. On a le potentiel, c'est important. Je suis toujours interpellé par la schizophrénie qui nous habite, on veut traiter les déchets et qu'à un moment ou un autre on se rend compte pour des raisons d'économie d'échelle, plus on a de déchets, plus on amortit nos dépenses, qu'elles sont l'investissement de fonctionnement. Et en même temps, comme dirait machin, on essaie de faire en sorte qu'il y ait de moins en moins de déchets. Donc quelque part on se tire une balle ou en fait on alourdit les sacoches on va dire. Enfin bon, on est un petit peu contradictoire par rapport à tout ça. Ceci étant, on sait que des déchets il s'en produira toujours et que et que autour de nous, même malgré les filières REP et ainsi de suite, il y aura toujours besoin de débouchés pour les déchets. Et puis voilà, même si on baissait nos quantités, on reste quand même pratiquement à coup sûr au-dessus du seuil bas, donc on n'a aucune raison de pas de pas avancer dans cette direction. Même si évidemment Antoine et Alexandre vont se charger de mettre tout ça en perspective.
- Alors méthode.
- Alexandre BREUIL: L'idée là, c'est on a vu un peu les trois options, c'est de les rassembler toutes les trois pour essayer de les comparer entre elles. Donc en termes de méthode, un parti pris qu'on a eu, qu'on a fait confirmer par le bureau il y a une quinzaine de jours, c'est de ne pas s'acharner sur le scénario CSR et de pas le rentrer. En fait, dans le bilan comparatif à la fois taux de valorisation très faible coût de traitement élevé et une insécurité relative à l'exutoire. On se concentre, on vous propose de nous concentrer en fait sur malgré tout trois scénarios. Vous allez me dire il y en a deux en fait. On a on en a mis en évidence trois. Il y a une variante, on va dire. Voilà, on creuse un peu, mais ça nous paraissait intéressant de le présenter comme ça. Le premier, ça reste le scénario de la coopération avec Lyon, donc, où on transfère les déchets par voie ferrée vers l'UVE de Lyon Gerland. Le deuxième, c'est un niveau local, mais avec uniquement de la valorisation sous forme d'électricité parce qu'on sait qu'on aura sans doute beaucoup plus de latitude dans ce cas là pour s'éloigner de centres résidentiels. Et la troisième, c'est une UVE, en essayant de valoriser au maximum de l'énergie, donc avec de la cogénération et donc de la production de chaleur et de la valorisation sous forme d'électricité. Que ce soit un réseau de chaleur urbain ou chaleur industrielle. On n'est pas rentré dans ce niveau de détail, même si on a vu tout à l'heure que ça avait des incidences un peu sur les niveaux de production. Donc, c'est ces trois scénarios là qu'on a proposé de comparer entre eux.
- Antoine MONTENON: Au niveau de la de la méthode pour compléter et continuer ce que ce que vient de dire Alexandre. Ne vous inquiétez pas, je parlerai beaucoup moins fort que Frédéric Giouse en tout cas. Donc il faut savoir que on avait plusieurs études avec des

paramétrages légèrement différents. Donc l'idée ce n'est pas de dire quel bureau d'étude a raison, on n'est pas capable de vous le dire aujourd'hui, par contre, c'est d'avoir au moins des paramétrages qui sont les mêmes pour les paramètres qui peuvent être les mêmes et quand même accepter les différences qu'il peut y avoir. Je vais donner un exemple très simple le traitement des mâchefers. Aujourd'hui l'usine de Lyon. On a majoritairement des ordures ménagères résiduelles, que ce soit par le SYDEMER ou par les autres partenaires. Donc on a une production de mâchefers qui est un peu inférieure. Par exemple, si on met du tout-venant de déchetterie ou des déchets d'activités économiques, on aura plus de mâchefer. Donc ça, c'est une différence qui va rester entre les scénarios. Par contre, sur le coût de traitement de ces mâchefers. Le scénario lyonnais, il est sur 50 € la tonne de traitement. Quand le scénario de Merlin est à 100 € la tonne, eh bien là, j'ai lissé le prix parce que tout simplement, ça dépendra de l'exutoire final de ces mâchefers. Il y a une usine de traitement à Loire-sur-Rhône. Donc j'ai pris par exemple le scénario plutôt lyonnais, parce que c'est quelque chose qui existe déjà aujourd'hui. Voilà un petit peu les différences qu'il peut y avoir au niveau des pré-requis. Ce qui est écrit ici, donc à Lyon Gerland, un traitement de 105 000 tonnes de ce qu'on a vu tout à l'heure, et un cheminement qui se fait depuis les quais de transfert vers le lieu de transbordement, le rail ou fleuve. Pour le Pilat rhodanien, on est plutôt côté fleuve pour Vienne-Condrieu. Pour les Monts du Lyonnais par contre, on a un cheminement direct parce qu'on est beaucoup plus éloignés des lieux de transbordement. Pour les UVE locales, on a considéré le scénario déchets ménagers et assimilés 171 000 tonnes, c'est exactement la même chose. On est sur la même logique. Le scénario d'UVE électrique on a considéré qu'il était éloigné du barycentre du territoire, donc plutôt éloigné de Saint-Etienne, parce que simplement la valorisation de chaleur est quand même plus avantageuse en termes de coût, en termes d'efficacité, en termes de décarbonation. Donc, si UVE électrique, ça veut dire aller un peu plus éloigné du barycentre stéphanois. La seule implication c'est sur le coût du transport qui va être un tout petit peu différent. Parce que plus vous éloignez du barycentre, bien sûr, plus vous aurez des coûts de transport par tonne qui va être important. Voilà, sur la méthode globale. Alors je précise, il y a 47 paramètres en tout. Donc je vous ai simplifié un petit peu les choses.

- Donc on a mis quatre thématiques différentes la thématique de la gouvernance, des impacts territoriaux et climatiques, la gestion opérationnelle du projet et ensuite de l'exploitation de l'usine et bien sûr le coût qui est on va finir par le coût qui est un peu le point principal en tout cas qu'on a traité. Et pour chaque thématique donc, vous verrez, il y a un tableau de comparaison entre les trois scénarios. Seuls les éléments divergents seront précisés. Je vous donne un exemple l'inflation, ce sera la même pour les trois. Donc on ne précise pas. Et d'ailleurs c'est pour ça que vous verrez des coûts finaux qui sont un petit peu inférieurs à ce que vous avez déjà vu, parce que les paramètres qui sont les mêmes, on les a lissé, voire baissé, on a les ordres de grandeur qui sont bons, mais les coûts sont un tout petit peu inférieurs à ce que vous avez vu. Et je vous donne aussi un autre exemple sur l'exploitation au niveau de Lyon Gerland, il était estimé à 75 € la tonne contre 118 pour les scénarios locaux. Ce que vous venez de voir à un instant. Donc voilà, ça fait partie des éléments qu'on a lissé un petit peu à la baisse parce que l'OPEX proposé par Merlin proposait un coût de traitement des machines par exemple, qui était très élevé. Donc voilà, vous aurez des coûts qui seront légèrement inférieurs à ce que vous avez vu pour l'instant. Mais l'idée c'est vraiment de voir la comparaison entre les trois lorsque vous verrez que vous avez des bons ordres de grandeur. Mais l'idée c'est vraiment de comparer les trois, les trois scénarios. Voilà,

il y a aucune pondération, aucune note qui seront proposées. Je ne suis pas élu. C'est à vous de faire vos choix. Nous, on est là pour vous aider à la décision, pas pour vous faire déjà une pondération et une note finale. Voilà. Et si je peux te donner un classement mais vraiment de comparer les trois solutions, donc je vous propose. S'il n'y a pas de question à ce stade, je vous propose de passer tout de suite à la thématique gouvernance. Sur le sujet, je te laisse le premier sujet. Je laisse François Driol en parler.

-
-

François DRIOL: Donc effectivement, aujourd'hui on est bien dans le cadre de cette réflexion, mais malgré tout, c'est quelque chose qu'on avait déjà évoqué précédemment. On en arrivera, on en arrive et on en arrivera à se poser la question qui a un peu été évoqué tout à l'heure, de savoir si les maires portent une réflexion et proposent des solutions validées par l'ensemble de ses adhérents qui, chacun de leur côté, embrayent ou pas. Ou si partant du principe que on est en phase sur les solutions qui sont envisagées. Est ce qu'il n'est pas pertinent, plutôt que de faire un groupement d'autorités concédantes, de franchir le pas et de faire du SYDEMER non seulement un syndicat d'études, mais aussi un syndicat de traitement? Donc, lorsque Antoine est arrivé, je lui avais demandé de faire en sorte de nous regrouper et nous allons nous apporter des éléments d'aide à la décision, comme toujours. Avantages, bénéfices, risques. Enfin bons avantages, inconvénients, bénéfices, risques. C'est vraiment cette question qu'il faut qu'on se pose sur des sujets, sur des critères importants financiers. Parce que voilà, on n'en sort jamais. Et puis aussi, j'ai tendance à penser que les gens qui sont autour de la table sont très sensibilisés sur le sujet, mais que ce n'est pas forcément le cas de tous les élus qui siègent dans nos différentes instances. C'est pour ça que j'ai pris mon bâton de pèlerin. Il y a quelques temps, pour faire le tour des instances de nos cinq EPCI que je m'apprête à le refaire pour essayer de porter le plus directement ce que j'ose nommer la bonne parole. Et puis aussi pour éviter de vous mettre en difficulté aussi, d'être à la fois juge et partie, ce qui n'est pas toujours une situation confortable, même si, encore une fois, j'insiste, si vous me dites je suis assez grand pour me débrouiller et faire passer le message, je n'y vois aucun inconvénient. Je me mets à votre disposition. Je cherche sûrement pas à m'imposer dans vos instances. Donc on arrive à un moment clé. C'est une question qu'il faudra se poser, qu'il faut se poser sérieusement. C'est ce transfert de compétences. Parce que pour continuer, il va falloir mettre en place un outil d'aide à la décision ou une organisation de la décision. Et donc ça passe par là. Voilà. Donc ça, c'est l'introduction. Mais maintenant on vous a fait quelques comparatifs.

-
-

Alexandre BREUIL: Alors, sur les aspects juridiques, donc en complément, Donc, si c'est l'UVE local, ce qui est préconisé effectivement c'est le syndicat de traitement plutôt qu'un système de groupement d'autorités concédantes, ce qui est l'option en revanche retenue, dans la coopération avec Lyon, puisque là il y a pas mal de partenaires qui n'envisageaient pas de faire un méga syndicat de traitement, on va dire, sur le financement. Comme ça avait été évoqué, mais un certain nombre de partenaires l'excluait de manière catégorique. Il faut voir que sur la région parisienne, oui, Paris et la petite couronne sont tous regroupés dans un syndicat de traitement, le SYCTOM qui est le plus gros syndicat de traitement en France, qui

bref, qui a un volume financier assez considérable. Mais on en est pas là. Sur le financement, c'est vrai que les discussions avec les Lyonnais nous ont montré que le recours au groupement d'autorités concédantes, c'était nécessairement quand même des montages un peu complexes, voire même qui nous limitait un peu dans la capacité à avoir une durée assez longue de remboursement des emprunts. À l'inverse, c'est vrai que le syndicat de traitement. Le cinéma serait complètement maître de la manière dont il voudrait monter. Le montage financier. Et puis, il bénéficie d'une capacité à emprunter qui est celle d'un EPCI, donc d'une administration locale. Et enfin, en termes de propriété, dans le cas de la coopération avec Lyon, du fait qu'on ne peut pas se partager une propriété entre différentes personnes morales de droit public, il faut nécessairement qu'il y ait un seul propriétaire. Là, ça serait bien entendu, la métropole de Lyon, qui à qui reviendrait la propriété de l'outil en fin de contrat, moyennant une soulte. Dans le cas d'un syndicat de traitement, on imagine bien qu'ils seraient propriétaires de l'outil, soit au début, soit en fin de contrat. Mais en tout cas, qui aurait cette propriété commune via le syndicat de traitement.

- On a quand même eu une petite alerte. Si jamais il n'y a pas de décision de transférer la compétence et qu'on se retrouve dans le système GAC, c'est exactement la colonne de droite. Vous l'effacez, vous remettez la colonne de gauche. C'est très lié à cette décision, le transfert de la compétence.
- Mais même à l'échelle du SYDEMER, de la coopération qu'on a ensemble depuis quinze ans. L'exemple aussi du centre de tri qui n'est pas sans difficulté. Mais voilà, c'est cette expérience là qui est pas nouvelle à l'échelle sud-loire.
- Deuxième paramètre, c'est la représentation du SYDEMER et de chaque EPCI membre. Dans le cas de Lyon Gerland 105 000 tonnes sur un outil industriel d'une capacité de 250 000 tonnes, si on fait le calcul, c'est 42 % des tonnages. Donc on peut estimer qu'ensuite c'est 42 % des droits de vote. Enfin, de la capacité à décider au sein du GAC, ce qui est quand même très important à l'échelle du SYDEMER. Malgré tout, on imagine bien que la métropole de Lyon serait coordonnateur du groupement et piloterait / maîtriserait l'ensemble. Voilà. Le SYDEMER a une voix assez importante mais pas non plus majoritaire. Et pour les EPCI, il y a une représentation via une double strate. On est représenté au sein du SYDEMER, puis au sein du groupement d'autorités consultantes. Voilà, c'est dit de manière claire. Il y a une sorte de double filtre d'accès à la décision. Sur l'UVE local, le SYDEMER Syndicat de traitement piloterait la situation actuelle de représentativité de chaque EPCI du SYDEMER. J'ai sous les yeux là, les statuts du SYDEMER. En fait, ça dépend de la strate de population. On a on a deux voix par délégués pour les moins de 10 000 habitants. On n'a pas trois voix. Entre 10 000 et moins de 50 000. Six voix par délégués, entre 50 000 et 100 000 et huit voix par délégués pour les plus de 100 000. Donc chaque EPCI a le même nombre de délégués, mais il y a des droits de vote qui sont différents. On peut imaginer que voilà, en projeté, il y aurait nécessité de revoir précisément dans les statuts du syndicat les, ces droits de ces voix par délégués. Puisqu'on on passerait d'un syndicat d'études à un syndicat de traitement, les enjeux financiers ne sont pas du tout les mêmes.
-
- François DRIOL: Sachant que pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, on avait fait évoluer les choses en début de mandat, on était beaucoup plus nombreux par le passé. Les voix

étaient moins regroupées et on avait fait ça pour se prémunir des problématiques de quorum, évidemment.

-
- Alexandre BREUIL: Dernier paramètre sur la coopération actuelle et future entre partenaires. Sur Lyon, il y a des techniques, mais il y a quand même beaucoup de politiques. Sur Lyon, on a pu constater, ça a été l'intérêt de l'entente d'avoir bénéficié d'échanges à la fois techniques mais aussi politiques puisque je crois qu'il y a eu quatre ou cinq conférences des élus, d'échanges réguliers. Voilà, c'est vrai, mais une petite limite quand même, on le sent aujourd'hui, c'est une difficulté à dépasser des intérêts qui sont propres à chaque membre de l'entente. Chacun a ses pré-requis et c'est une coopération un peu nouvelle. C'est pas comme au sein du SYDEMER. Je sens la différence d'ambiance entre un comité syndical et une conférence de l'Entente.
- Je me permets de le dire un peu librement. Et puis quand même, beaucoup de partenaires de taille très variés, avec une histoire très variée. Il y a des syndicats de traitement, il y avait des petites communautés de communes, une très grande métropole, etc. Ce qui ne facilite pas toujours le travail de coopération. Côté scénario local, on voulait souligner les quinze ans de travail entre les membres et l'écoute et je dirais le oui de Toutes les instances du site des maires ont permis quand même de petit à petit de faire en sorte de travailler aussi, je pense. Au niveau technique, on essaye de favoriser tous ces échanges en amont des instances politiques. On a mis en rouge et c'est là que je laisserai peut-être François Driol intervenir. Actuellement c'est un point de vigilance plutôt sur l'actualité récente, les enjeux de gouvernance sur Saint-Etienne Métropole. Tout à l'heure, il a été évoqué la difficulté dans une relation par exemple avec Lyon d'avoir un échange président à président. Voilà, c'est une difficulté, ça a été évoqué en bureau, c'est une difficulté qui reste conjoncturelle. Donc voilà, on voulait mettre aussi un peu de rouge dans le dans le bilan UVE locale parce que tout n'est pas vert. Voilà, on voulait pas idéaliser la situation.
- François DRIOL: Enfin moi je pense que en fait les problèmes sont les mêmes dans les deux colonnes, mais pas à la même échelle. Pas la même dimension. Parce qu'effectivement, il y a de la diversité entre nos EPCI respectifs. Il y en a qui sont plus urbanisés que d'autres, il y a des échelles qui ne sont pas les mêmes et ainsi de suite. Il y a des colorations politiques, même si elles ne sont pas très apparentes, politiciennes, partisans, qui peuvent influencer les comportements. Bon, on retrouve la même chose d'un côté ou de l'autre. On retrouve la même chose, sauf que dans le cadre du SYDEMER, il y a une dimension qui est plus humaine, des relations qui sont plus directes, et puis et puis bon, enfin moi, c'est ce que je ressens. Il y a le poids de l'histoire quoi. Ça fait déjà un moment. Bon, même si le canal historique va s'éteindre progressivement, il y a le poids de l'histoire du SYDEMER. Aujourd'hui, il n'a pas 20 ans, mais il s'en rapproche. Et donc ça fait suffisamment longtemps qu'on échange entre nous et que même si on a des pratiques différentes, notamment en termes de collecte ou de taxation. Chacun a gardé son indépendance, mais en échange, on se tient au courant. Tiens, moi j'ai ci et ça. Avantages et inconvénients On a l'habitude de travailler ensemble et il me semble que sur cette habitude de travailler ensemble, on peut plus facilement imaginer un projet commun qu'avec des gens qui visiblement ils en ont fait la preuve. Et puis, au sein de

l'Entente, on sent bien aussi qu'il y a des approches particulières entre les toutes petites. Parce qu'en plus, ils ont des tout petits EPCI et eux les tout petits petits EPCI.

- Donc après faut pas se faire d'illusions, ça repose essentiellement sur les femmes et les hommes qui sont là. Et on sait tous que en 2026, on va faire un reset qui ne sera pas total, mais on va dissoudre l'assemblée constituante du SYDEMER de toute façon. Bon voilà, moi je suis très très très attaché à la transmission. J'y travaille dans ma mairie. Voilà, j'explique à tout le monde, à mes collègues, même aux chefs de service, que quoiqu'il advienne en 2026, en 2032, en 2038, en 2044 ou la semaine prochaine dans le cadre d'un accident cardiaque ou de voiture en plus. En résumé, on a de l'expérience. Le maire a disparu brutalement trois mois avant les élections à Andrézieux. De toute façon, un jour je vais m'en aller et c'est pas grave. Ce qui compte, c'est que derrière, l'institution continue à fonctionner d'une manière solide. Donc ce que je dis dans ma commune, ça vaut, ça vaut aussi des maires, bien évidemment. Donc, il faut qu'on, là aussi qu'on profite de ces deux dernières années de mandat qui nous restent pour essayer de constituer quelque chose de solide et qui fonctionne avec des statures renouvelées, réactualisées, et que, au delà des personnes, et bien il y ait la comparaison prétentieuse qui est une constitution qui soit un ancrage et qui permette malgré tout de qu'on continue à avancer et sans trop mettre des coups de barre à gauche, barre à droite parce que parce que ça coûte de l'argent, les coups de barre à gauche, les coups de barre à droite. Et vous avez vu les enjeux financiers? Ils sont quand même pas anodins ces 300 millions. On peut le tourner comme on veut ces 300 millions.
- On embraye.
- Antoine MONTENON : Donc, pour parler des impacts territoriaux climatiques, ça a déjà été beaucoup évoqué par le cabinet Merlin. Donc il y aura un peu de redite. Donc je vais aller assez vite sur ce sujet, mais on parle de socio-économie, d'environnement aménagement foncier bien évidemment, qui est un sujet important.
- François DRIOL: C'est vachement important. Je m'excuse mais. Mais c'est quelque chose qui est ressenti peut être plus fortement aujourd'hui que jusqu'à présent. Je sais pas, c'est la diapo de Merlin qui m'a un peu. On parle beaucoup de l'acceptabilité des riverains et évidemment c'est important, mais l'impact environnemental de ce qu'on va faire, ils dépassent les riverains. Et ça, il faudra le dire inlassablement, oui.
- Antoine MONTENON : Donc si on parle d'abord des retombées socio-économiques le scénario Lyon Gerland. Alors je précise retombées socio-économiques pour le territoire du SYDEMER. Et c'est quand même plutôt quand même orienté vers l'EPCI accueillante, voire la commune accueillante pour certains sujets. Les retombées socio-économiques pour le sujet Lyon Gerland, bah il n'y en a pas tout simplement. Par contre pour les UVE locales, il y a une petite différence. Une grosse différence. Le sujet social, on vient d'en parler, le mécontentement des résidents, la cogénération permettant quand même d'avoir un tarif de la chaleur attractif dans le cas d'un réseau de chaleur urbain ou même d'un industriel. Au niveau fiscal, il y a un maximum proposé par le conseil municipal de la commune accueillante. Et pour les quelques unes qui l'entourent, il y a moins de 500 mètres d'écart de

1,50 € par tonne traitée. Donc c'est une retombée fiscale qui n'est pas négligeable, ainsi que bien sûr les impôts locaux, la taxe foncière que vous connaissez déjà tous. Donc si vous prenez le nombre de tonnes, 170 000 tonnes. Vous voyez ce que ça peut apporter.

- Georges ROCHETTE: C'est une loi ou c'est une proposition?
- Speaker 1: En fait, c'est une loi qui dit que le conseil municipal peut voter jusqu'à jusqu'à 1,50 €..
- Alexandre BREUIL: C'est exactement la même disposition réglementaire que pour les installations de stockage. Aujourd'hui, Roche-la-Molière, le Chambon et Firminy en bénéficient.
- François DRIOL: Et dans un autre domaine, la taxe sur la publicité extérieure, c'est pareil, il y a un plafond, il y a des strates et après on applique, on n'applique pas.
- Antoine MONTENON: En termes d'emploi, on en a parlé tout à l'heure, environ 50 emplois, entre 40 et 60, ça dépend après des estimations. Et en plus, ils ne sont pas liés à la construction de l'usine. On parlait du génie civil tout à l'heure, etc. Et au niveau des entreprises locales, c'est une solution locale de traitement. Ça a été évoqué. On baisse l'impact carbone, on améliore la décarbonation des entreprises qui vont traiter leurs déchets au sein de l'usine. Et en plus, il y a une part d'investissement local, notamment le génie civil. On en parlait tout à l'heure et de l'électricité au service des entreprises du territoire.
- Si on parle maintenant de foncier et d'aménagement. Le sujet de Lyon Gerland, la difficulté en terme du terrain, c'est le quai de transbordement. Parce que l'objectif, en tout cas l'idée qui a été proposée par le bureau d'étude est le plus pertinent. Ce serait au niveau de la zone Pont de l'Ane qui est quand même très demandé aujourd'hui avec le centre commercial Steel qui est juste à côté. Au niveau l'UVE électrique. C'est un vrai avantage du nouveau local électrique, c'est qu'on peut le mettre pas n'importe où, mais en tout cas on a plus de flexibilité. Il faut quand même pas que ce soit trop loin des barycentres. Et l'UVE cogénération, en fait, on limite vraiment le nombre de foncier possible de par les raccordements en chaleur notamment. Superficie deux hectares environ. Lyon Gerland aujourd'hui 250 000 tonnes. On est à moins de moins de 1,5 hectares, mais on a une usine qui est très haute. Il faut compter deux hectares plus ou moins en termes de VRD. Bon, bien sûr, ça je vais pas vous faire un dessin, on l'avait déjà vu tout à l'heure et j'ai parlé un tout petit peu aussi du programme de zéro artificialisation nette. Et bien à Lyon, j'ai relancé en zone urbaine. La question ne se pose pas. Par contre, au niveau des UVE locales, si vous êtes en friche, ce sera différent si vous êtes en terrains agricoles, bien évidemment. Donc voilà, c'est quelque chose à penser quand même. On a deux hectares à artificialiser derrière. Et là, sur ce sujet du foncier. Il a déjà été énormément évoqué. Mais le risque opérationnel, il est fort parce que s'il n'y a pas de terrain qui est trouvé, ça peut retarder les choses de plusieurs années. Donc, c'est un sujet vraiment prioritaire.

- Si on parle maintenant environnement, le CO2, alors là, ce sont les bases de données empreinte carbone ADEME qui sont donc les bases officielles. Ce sont celles sur lesquelles tout est calculé aujourd'hui, quelle que soit l'usine en kilogrammes de CO2 par tonne, c'est la même chose. Même si on peut estimer qu'il y aura une petite différence de par le type de flux à l'intérieur. Mais l'empreinte CO2 de l'usine est importante environ 360 kilos de CO2 par tonne pour les UVE locales. Si on prend la base de 170 000 tonnes, ça correspond à 61 000 tonnes de CO2. Il faut savoir que les émissions, par exemple, de Saint-Etienne Métropole, on est à 2000 tout compris. Sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, c'est 2000. Sur le territoire du SYDEMER, je crois qu'on est à peu près à 3000, donc 61 kilotonnes, ce n'est pas négligeable, mais on a que 2 % du total.
- 61 kilotonnes. Si je compare avec un chiffre territorial global comme celui de Saint-Etienne Métropole, on est à 1949 kilotonnes de CO2 émis sur Saint-Etienne Métropole. Quand on parle de CO2, c'est pas un impact local, c'est un impact sur le climat.
- Le site va participer à ces deux événements climatiques.
- Antoine MONTENON : Absolument, C'est deux sujets différents. Qualité de l'air c'est la pollution locale. Les Nox, les Furanés, les dioxines, etc. Quand le CO2 est un sujet. C'est pour ça que j'ai parlé. Je parle d'environnement, mais je pourrais parler de climat. C'est d'ailleurs pour ça, Impacts territoriaux et climatiques, c'est deux choses différentes. Bien évidemment, le transport n'est pas négligeable, mais il est quand même beaucoup plus faible que l'impact de l'usine elle-même.
- Après, en terme de production d'énergie, donc là on est sur un sujet vraiment énergétique, on a une production énergétique locale vraiment importante. Alors là je vous mets les chiffres qui sont un tout petit peu différents aussi parce que tout à l'heure on parlait de potentiel. On a bien sûr une production locale qui est importante. Pour rappel, je reprends le chiffre de Saint-Etienne Métropole. Aujourd'hui, on est à environ 640 GWh de production d'énergie renouvelable sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Le scénario maximal de production par l'usine est à 328. On augmente de plus de 50 % la production d'énergie locale. Sur le SYDEMER, on est plutôt à 1501 produits. Là, c'est surtout la valorisation énergétique qui fait la différence. À Lyon Gerland, c'est un réseau de chaleur urbain et électrique.
- Avec l'électrique, on remplace de l'énergie qui est déjà peu carbonée par une énergie peu carbonée. Donc on a assez peu d'impact sur les émissions de CO2 sur les jeux électriques. Une cogénération, ça dépend du système. Un petit réseau de chaleur, un petit industriel. Et donc, avec un fort complément électrique, on aura moins d'impact que si on a une maximisation soit du réseau de chaleur, soit de l'industriel. On a quand même un impact important.
- Et après, en termes de qualité de l'air, les nuisances locales,. Et bien bien sûr, dans le cas de Lyon Gerland, les impacts sont sur Lyon, donc ça ne touche pas le SYDEMER. Un peu sur le transport, on va dire. Au niveau des UVE locales, il y a des nuisances qui sont faibles parce qu'elles sont très contrôlées, mais on ne peut pas dire qu'elles qu'elle n'existe pas. Dans tous les scénarios, la réduction du tonnage en décharge, en ISDND, a un impact positif sur l'environnement et sur le climat. Ça, c'est un sujet fondamental. Si vous prenez le scénario

maximal de l'UVE cogénération, on a 360 kg de CO2. On baisse en plus de quasiment au maximum 300 kilos de CO2 par tonne par rapport au 412 de L'isdnd. On divise par 8 l'impact CO2 du traitement des déchets. C'est quand même vraiment énorme. Et après je fais un petit aparté sur le biogaz si le transport est fait en biogaz, on baisse la part du transport. C'est très faible par rapport au total, mais ce n'est quand même pas négligeable.

- Et voici pour donc le bilan global ce que je viens de dire. L'aspect environnemental est toujours plus favorable que la situation actuelle, quel que soit le scénario. Et ça, on insiste beaucoup. Leur retombée socio-économique n'est pas négligeable. Elle est difficile à estimer précisément, mais en tout cas, il existe et j'en ai assez sur le sujet du foncier qu'on a déjà évoqué énormément de fois. Donc je ne vais pas revenir dessus. Peut être un complément. On va passer à la partie gestion opérationnelle des usines.
- Alexandre BREUIL: L'idée, c'est de à la fois regarder les risques opérationnels dans le montage du projet en tant que tels et ensuite durant son exploitation, donc sur le montage du projet. C'est vrai que côté lyonnais, ils ont, ils en sont déjà à la troisième et donc ça va être la quatrième génération. Ça fait 100 ans qu'ils pratiquent l'incinération sur le quartier de Gerland. Donc les compétences techniques sont présentes, alors que pour le Sud-loire, il faudra les consolider en termes de pilotage. Bon, on a considéré que là c'est la métropole de Lyon, mais qu'il y a des échanges réguliers qui permettent quand même d'assurer un pilotage conforme. Si c'est sur le SYDEMER, et bien ça sera direct. Et en termes de durée de montage, il y a une certaine lenteur dans la prise de décision du fait du recours à un système de coopération, un groupement d'autorités concédantes malgré tout peu de risques opérationnels puisque le foncier est déjà bien identifié. Il peut y avoir quelques aléas, mais de manière assez limitée. À l'inverse, c'est vrai que côté Sud Loire, c'est un nouveau projet qui est une installation classée, protection de l'environnement, etc. Les aléas potentiels sont nombreux. On a beaucoup identifié le foncier, mais par exemple aussi le réseau de chaleur urbain.
- Les réseaux de chaleur urbain qu'on a identifiés comme bien carboné sur Saint Etienne, c'est des réseaux de chaleur urbain qui pour l'instant ne sont pas connectés entre eux, qui pour l'instant ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage public. Donc voilà, il y a aussi nécessité pour bien valoriser d'avoir aussi du travail en matière de raccordement et on pourrait avoir l'équivalent côté industriel. Il y a des aléas assez nombreux sur la stratégie énergétique de l'entreprise, etc. Enfin, je passe en revanche des deux côtés, parce qu'on peut quand même dire c'est que le process d'incinération et de valorisation énergétique, tout à l'heure, ça a été rappelé par Merlin, il y a plus de 100 exemples en France. C'est quelque chose qui est maîtrisé, qui est connu. La réglementation environnementale évolue sans arrêt. Vous pouvez lire l'actualité là-dessus, mais c'est quand même quelque chose qui est un process qui est beaucoup plus maîtrisé que la filière CSR.
- Sur la partie gestion opérationnelle en termes de tonnage et de flux, on a déjà rappelé la limite à 105 000 tonnes admis, ce qui pose la question d'un risque sur la filière de traitement sur les 50 000 tonnes restantes. Si on prend le parti de traiter l'intégralité des déchets résiduels du SYDEMER dans un niveau local, avec la possibilité, en plus d'avoir un vide de four pour gérer en fait le caractère fluctuant de la production de déchets. Une petite prime qu'on peut donner quand même à la solution lyonnaise, c'est en termes de maintenance, de

disponibilité. Le fait d'avoir deux unités locales leur permet de gérer beaucoup plus facilement les arrêts de maintenance, même si bon, il peut y avoir toujours des difficultés côté SYDEMER. Il faudra vraiment jouer la carte de la coopération élargie au niveau régional sur les interdépannage entre usines, sur le transport.

- Un petit bémol quand même côté lyonnais, c'est le fait de recourir à un transport ferré. On l'a vu il y a deux ou trois ans, quand on a fait, quand on est allé voir les collectivités qui utilisaient ce mode-là, il y a quand même beaucoup de difficultés d'exploitation et de risque. Donc, il faut prévoir le plan B quand même pour la continuité de service, de pouvoir utiliser le transport routier et adaptabilité et dimensionnement. Un peu plus de souplesse en fait côté lyonnais parce que il y a de nombreux partenaires. Donc en fait, quand on est nombreux autour de la table plus le fait d'avoir deux yeux, ça permet finalement lorsqu'il y en a un qui produit un peu plus peut être ça va être compensé par un autre qui produit un peu moins. Sur le SYDEMER, il y a un peu plus de rigidité liée à un dimensionnement initial, à un nombre de partenaires un peu plus réduit. Donc voilà un risque un peu plus important parce qu'à un moment donné, on va décider s'il y a une décision de dimensionner l'outil à une certaine taille, c'est pour les 40 ans ensuite de son exploitation. Voilà donc un enjeu fort qui se dégage sur les risques opérationnels.
- C'est vraiment cette ce calcul initial de quel dimensionnement sur la capacité de traitement de l'outil, puisque ça va engager sur la durée de vie. Il faut ni sous-dimensionner ni le surdimensionner, parce que là on ferait peser un risque financier fort. Et côté lyonnais, voilà, il y a quand même quelques avantages qui sont notables. Le terrain qui est identifié. Le consommateur derrière, qui est déjà existant avec un réseau de chaleur urbain constitué, est très important. L'expérience dont ils bénéficient, etc.
- Antoine MONTENON: Donc là maintenant, je vais passer à la douloureuse le coût. Comment est-ce que les éléments de coûts vont être présentés ? J'en ai déjà parlé un petit peu tout à l'heure, je vais un petit peu plus loin. Donc tous les coûts seront présentés hors TGAP et hors quota carbone, parce qu'on ne sait pas non plus ce qu'il en sera en 2030-31. Et quelle que soit l'usine, e toute façon, ils sont soumis aux mêmes règles. Pareil pour l'inflation, pareil pour la provision de démantèlement. Et les coûts sont indiqués comme pour tous les bureaux d'études en euros par tonne-EPCI. Donc c'est les 155 000 tonnes côté UVE locale et pas 170 000. Pourquoi? Parce que les déchets d'activités économiques, les déchets tiers sont considérés comme une recette. Voilà, ça permet d'avoir une flexibilité. L'important, c'est d'abord de traiter les déchets ménagers. Donc à la fin, quand on fait le total, on arrive à la même chose, mais c'est plus, c'est pour vraiment comparer les solutions de la meilleure des façons.

Déjà un petit chiffre sur l'investissement total Lyon Gerland, ça représente pour le SYDEMER environ 150 millions d'euros. Si on prend le coût total ramené au tonnage du SYDEMER, donc le total est à 350 millions car vous prenez 105 000 tonnes sur les 250 de l'usine de Lyon, vous arrivez à 150 millions. Pour l'UVE locale électrique, on est à 260 millions et pour l'UTVE cogénération, on a plus 10 millions de par les raccordements internes à l'usine. Donc 270 millions. C'est à peu près les chiffres que vous avez vu tout à l'heure. Voilà un peu sur l'idée et sur le coût final. Les coûts de transport sont inclus. Voilà. Donc vous avez un coût de traitement + transport, parce que c'est aussi un sujet vraiment de différence entre les scénarios.

Nicole PEYCELON : Pour Lyon Gerland, vous avez intégré le coût de la construction du quai de transfert?

Antoine MONTENON: Oui, absolument. C'est inclus dans les coûts de transport, c'est inclus dans le coût de transport. Que je vous dise tout de suite les coûts de transport, les 40 € la tonne qu'on a présentés tout à l'heure, il y avait 14 % sur l'investissement. Sur le côté fluvial, on est plutôt à 50/50. Donc c'est un faible investissement par rapport à d'autres.

Nicole PEYCELON: Il y a un sujet sur l'emplacement du quai de chargement.

Antoine MONTENON: Ça fait partie des sujets fonciers non négligeables.

La zone est plus petite qu'un UVE, heureusement. Mais ça fait partie des sujets. Des sujets d'incertitude. Forts.

Nicole PEYCELON: Parce que si vous me permettez, c'est un élément, . Quand vous dites qu'il y a des problèmes de contestation dans la population, là par contre, vous êtes en milieu plus urbain parce qu'il y a pas beaucoup d'espace où il y a personne, hein? Et puis, et puis c'est drôlement dense, hein, donc. Mais bon, comme ça. Mais bon. Mais c'est à garder à l'esprit quand même, hein. .

Antoine MONTENON: Je précise une chose, il y a aussi un scénario qui a été vu un peu plus à l'extérieur du barycentre entre Stéphanois dans le cadre du transbordement, mais avec un coût qui est multiplié par deux quasiment.

Donc si je prends maintenant les coûts, d'abord l'investissement. Donc selon les deux usines, on a donc un coût d'investissement qui est très, très légèrement inférieur pour la partie lyonnaise, mais qui est quand même, on va dire, comparable, le 85 € la tonne, il inclut la soulte du Grand Lyon parce que, comme vous l'avez vu tout à l'heure, la possession de l'outil est à la métropole de Lyon. Donc après la métropole de Lyon, elle peut rembourser sa soulte à la fin de l'investissement ou un petit peu tous les ans. Donc là c'est dans le cas où on a un remboursement tous les ans de la solde de la soulte. Dans ce cas là, on baisse de 10 € la tonne dans le cadre du SYDEMER, sinon ce sera un remboursement a posteriori pour l'exploitation. Vous voyez, c'est un petit peu des chiffres différents. Tout à l'heure, on a une exploitation de par le tonnage notamment, qui est quand même inférieure dans l'usine de Lyon Gerland. Donc le dimensionnement étant plus grand. Je ne vais pas vous détailler tous les paramètres, mais on arrive à un coût d'exploitation qui est quand même inférieur pour Lyon Gerland et par contre on a des recettes de villes de foot dans le cas du niveau local. Les 15 000 tonnes que j'expliquais tout à l'heure. Et donc quand on fait la somme des trois, on a quelque chose qui est assez finalement cohérent entre les trois. On a très très peu d'écart, on est dans l'ordre de l'incertitude. Et donc est ce qu'il va faire la différence de coût entre les trois usines? C'est la partie transport et la partie recettes énergétiques. C'est vraiment les deux éléments fondamentaux Le mâchefer, c'est dans l'exploitation. Les recettes de vide de four et vous avez 15000 tonnes que vous proposez aux entreprises pour traiter leurs déchets. Donc ils payent pour traiter leurs déchets et on estime à peu près 200 € la tonne. C'est le chiffre actuel. On est à 190 aujourd'hui. Pour le coût de traitement, donc, ce qui apporte une recette. Alors, s'il y a du.

François DRIOL: Alors s'il y a du vide de four à Gerland, là on n'en verra pas forcément.

Antoine MONTENON: Et en plus, la ville de Lyon, Gerland est assez faiblement dimensionnée. Donc déjà aujourd'hui, elle ne peut pas traiter tous les déchets des collectivités. On imagine que même dans 30 ans, elle ne les traitera pas. Et donc si on va sur le transport et les recettes énergétiques. Les recettes énergétiques, là, on a une vraie différence entre les villes. Alors, j'ai pris deux hypothèses une hypothèse basse. Une hypothèse que je qualifie de basse, mais qu'on pourrait appeler de très basse, c'est à dire avec une recette de vente d'électricité qui est plus de 20 € le mégawatt heure inférieur à aujourd'hui, avec une vente de chaleur qui est vraiment ultra compétitive. Voilà. Et donc à la fin, l'usine de Lyon Gerland, elle n'est pas très intéressante. Pourquoi? C'est ce qu'on a dit 28 € hors taxe le mégawatt heure en 2030-2035. Aujourd'hui, on a 21,5. On a un coût très compétitif pour les usagers du Grand Lyon. C'est ce qu'on avait vu tout à l'heure. Et l'hypothèse haute, donc 40 € de mégawatt heure de vente de chaleur, très clairement, c'est le prix du bois dans dix ans. Voilà, c'est ça la comparaison. Et une vente d'électricité à 100 € mégawatt heure hypothèse haute mais tout à fait acceptable. Aujourd'hui, on est à 90. Donc c'est tout à fait faisable. Donc là, on arrive dans une recette qui est vraiment très importante pour l'UVE électrique déjà, et l'UVE cogénération encore plus. Je précise que ce sont des maximums. Et en fait, qu'est ce qu'on voit quand on creuse un peu le sujet de la recette? Il ya trois facteurs qui influencent le prix. La quantité de chaleur produite. Voilà, c'est ça aussi qui sécurise la recette. Si vous avez un contrat sur 20 ans auprès d'un réseau de chaleur, évidemment on sécurise la recette, le prix de vente de chaleur. Voilà, ça va avec la quantité de chaleur et le prix de chaleur. Par contre, le tarif de l'électricité, ça c'est quelque chose qui est dépendant du marché européen. Donc ça, il y a très peu de prise, il peut y avoir des contrats avec EDF qui sont moins intéressantes aujourd'hui que le prix du marché, mais qui existent. Mais la collectivité n'a finalement aucune prise sur ce sujet ou très très faiblement. C'est pour ça qu'on valorise souvent plus la chaleur.

Yannick JARDIN : Ce sera à la collectivité d'aller chercher les clients ?

Antoine MONTENON: Plutôt au prestataire. Une DSP, c'est ce que c'est, ce que fait Lyon aujourd'hui avec son réseau de chaleur.

Georges ROCHETTE: Le SIEL. Le Syndicat intercommunal d'électricité de la Loire qui se fournit en courant auprès de, je cite les gaz comme on dit de Grenoble et on pourra leur demander venez l'acheter chez nous !

Antoine MONTENON: C'est bien sûr possible. Après, voilà, il y a beaucoup de choses qui sont possibles aujourd'hui. Aujourd'hui, le plus intéressant, c'est le marché. Mais il y a quand même d'autres options. Et ensuite, quand on parle de transport, alors là, j'ai fait une distinction par EPCI parce que bien sûr, selon l'emplacement, on sera différent, on arrive à environ 40 € la tonne pour le SYDEMER tout compris dans le cadre de Lyon. Gerland, c'est le chiffre qu'on a vu tout à l'heure, entre 36 et 46. Et donc on voit par exemple pour les Monts du Lyonnais, c'est inférieur parce qu'on est beaucoup plus proche de Lyon que pour les autres. Donc là, je me suis basé sur la distance avec laquelle le quai de transfert. Pour les UVE locales, là, évidemment, on a un coût bien inférieur.

Pourquoi Beaucoup moins de distance et pas de train. C'est vraiment ça qui fait la différence. Pourquoi les vélos électriques un peu plus cher que l'UVE Cogénération en termes de transport ? Ce que je vous ai dit, on s'éloigne un peu du barycentre, donc on a plus de on a plus de tonus que de question.

Yannick JARDIN : Vous pouvez mettre le prix. Par contre pour l'électrique, quand on dit qu'on s'éloigne, en fait on a la possibilité de s'éloigner parce qu'on tire des lignes électriques. On n'est pas obligé de s'éloigner. On peut mettre la production électrique au même endroit pour mettre la production.

Antoine MONTENON: Absolument. Et donc, si vous. Si le vélo électrique est au niveau du barycentre, on a le même prix que pour le vélo cogénération. C'est exactement ça. Bon, là j'ai pris dans le cas d'un de plusieurs points possibles et un mélange entre ces projets possibles. Et bien sûr, si on a du côté du barycentre. Sainte-Agathe, on est plus proche de 14€ que de que de 5. Bref, même un peu plus que 14. Je ne sais pas, je n'ai pas étudié ce cas car il est un peu trop loin. Et pas non plus le passage en biogaz qui augmente environ de 1 à 2 € la tonne. Sur le coût global donc on sait, aujourd'hui on estime entre 6 et 15 %, on est plus proche des 6 % d'augmentation que les 15 % aujourd'hui. C'est ça le coût supérieur pour le biogaz. Voilà. Et ce qu'on a dit tout à l'heure, selon les statuts du syndicat, il peut y avoir des lissages entre les EPCI. Ça, après, c'est un choix politique à faire. Et donc, si on reprend le global et en plus les quelques tonnes qui ne seront pas traitées par l'usine, ce qu'on a évoqué tout à l'heure, je vous ai fait un petit tableau récapitulatif des prix. Au final, on arrive sur un coût annuel pour l'usine de Lyon Gerland qui est entre 24 et 25 millions d'euros par an en coût total SYDEMER. Investissement, exploitation, recette énergétique, transport hors TGAP, hors quotas carbone. Pour les UVE locales, on est entre 15 et 20 pour l'UVE électrique et entre 13 et 18 pour l'UVE cogénération. Le 22 et le 18 et demi, c'est dans les hypothèses très basses, donc on sera potentiellement plus proche du milieu, voire du faible que l'autre. Et d'où finalement ce qui a été évoqué tout à l'heure sur le cas de Lyon Gerland sur la négociation. Si on reprend tous les éléments qui ont été envoyés dans le courrier au Grand Lyon, on arrive à des tarifs qui sont beaucoup plus cohérents vis à vis des UVE locales. Après, comme je dis ça c'est des coûts hors TGAP, on peut imaginé que ce soit peut être un petit peu plus quand même. Je vais pas vous dire, dans 2030 vous payerez ça c'est pas le cas. C'est plutôt pour comparer les situations que je vois que je vous explique cela.

Alexandre BREUIL: Je me permets parce que comme ça fait presque 3 h qu'on est en réunion, je pense que. Là on a bien pris toutes les tonnes, les 155 000 dans chaque scénario, on a pris le transport, le traitement et donc la ligne coût final. Elle intègre vraiment tous ces coûts là sur l'année, Enfin, j'imagine qu'on compare vraiment sur l'ensemble des paramètres investissement, exploitation, l'impact transport, etc. Le bilan final pour un budget de chaque EPCI. Voilà, je ne pense pas qu'on ait oublié quelque chose. Il n'y a pas d'effets indirects qui qu'on qu'on aurait oublié. Mais c'est vrai qu'on est très loin de. Enfin, on a pris bien d'autres paramètres que juste le coût de traitement à l'usine. Voilà, c'est ça qui est important. Après, il y a tout un tas de paramètres qui peuvent varier, mais.

François DRIOL: Mais les variables sont les mêmes en fait. On a essayé de faire en sorte que les choses comparables. Il y a des variables. Le prix de l'électricité, ça s'appliquera à tout. Donc il y a les

trois. Les taux d'intérêt. L'essentiel, c'est d'avoir des choses. On a essayé d'avoir des choses comparables. Bon, sur le coût final, on est à 10 € sur 150 000 tonnes. On a 1,5 millions par an

Antoine MONTENON: Et donc on passe par une et on passe à une slide bilan.

François DRIOL: Voilà, ils m'ont laissé faire. Plus simple, ils sont gentils, ils m'ont dit tu n'as que deux couleurs et tu ne peux pas te tromper. Donc en vert c'est intéressant et en rose ça l'est moins. Donc on a essayé de faire ça. Un exercice nécessaire, mais bon de synthèse, tout simplement. Incontestablement Lyon, ils ont 100 ans de vécu et d'expérience et là, bon ben il n'y a pas de comparaison en contrepartie, on l'a dit, on conduit pas un projet innovant, donc on pourra s'inspirer de l'expérience des autres. On a tout. Bon, sur le lieu, je promets, on en a déjà parlé dans les deux cas des autres cas. Mais effectivement, ce qu'on cherche, c'est la maîtrise du projet, une maîtrise partagée. J'insiste là-dessus une maîtrise partagée et une maîtrise du projet et un traitement de tous nos déchets produits. Voilà. Avec une particularité sur la cogénération, c'est qu'effectivement il y a un rendement énergétique, là encore, qui aujourd'hui est nettement supérieur. Après, je sais pas, les ingénieurs travaillent. Peut être que la production d'électricité, la vapeur, elle peut progresser. C'est pas possible.

Alexandre BREUIL et Antoine MONTENON: C'est pas possible.

François DRIOL: Pas possible par d'autres procédés, par d'autres, par d'autres. Non, non, tu ne fais pas confiance à la science. Non?

Alexandre BREUIL: Ben si, je fais confiance à la science.

François DRIOL: On ne va pas. Je le dis souvent, on n'a pas. C'est pas de moi d'ailleurs, mais on n'a pas inventé l'électricité en cherchant à faire évoluer la bougie. Et on s'éclaire différemment aujourd'hui.

L'inconvénient, effectivement, vous l'avez sous les yeux. Le coût global reste quand même un point clé. Et puis l'outil ne nous appartiendra pas, on sera toujours des actionnaires minoritaires. Pour le reste, effectivement, la problématique foncière est un élément clé, notamment pour l'UVE cogénération, avec cette nécessité de proximité du consommateur. Ça ne nous empêche pas de chercher et d'espérer trouver. Et puis quand aux risques opérationnels, c'est les mêmes, ils sont partagés. Voilà donc ce petit résumé simpliste conclut la présentation du groupe de travail. Et l'alimentation de votre réflexion en essayant de l'objectiver, en essayant de. Évidemment, quand on est orientant parce qu'il y a des choses qui se révèle et qui vous incite à certaines réflexions. Je suis vraiment attaché à ce que chacun reste maître de de l'objectivité de sa réflexion. Et puis, si vous le voulez bien, il en est grand temps. On va passer dans la partie délibérative du comité syndical. On vous demandera d'abord si vous avez des observations à faire sur le compte rendu du mois de mars. Il n'y en a pas. Approuvé à l'unanimité. Je choque personne. Allons y. Ensuite. Sur les décisions que tu peux peut être faire un commentaire rapide là dessus.

Antoine MONTENON: C'est une assurance comme toutes les collectivités. Bon pour tout ce qui est risques juridiques, catastrophes naturelles, etc. Donc juste les conditions ont évolué par la loi. Le coût est exactement le même. Ça n'a absolument rien changé en termes de tarif. Donc c'est un avenant qui a été fait.

François DRIOL: Merci pour l'ajout du logo. Pardon, on est en plein dessus. Non, non, Vas-y! On enchaîne. Étude d'opportunité. Alors là, on est dans le vif du sujet.

Alexandre BREUIL: Le premier rapport, il concerne effectivement l'étude d'opportunité relative au transfert de la compétence traitement des déchets. Ça fait longtemps qu'on évoque le sujet. On a échangé notamment avec les services des EPCI membres pour définir le cahier des charges. Il est proposé une tranche ferme d'une durée d'à peu près six mois, qui, dans une première mission, fera un état des lieux dans un deuxième. Les impacts et enjeux du transfert et le troisième, on demande à ce qu'ils fassent une proposition un peu précise, donc précise, pardon, pas un peu précise d'un modèle à la fois de financement et de gouvernance pour qu'ensuite chaque EPCI puisse être consulté sur la base de cette proposition et puisse décider si oui ou non il souhaite effectivement une un transfert de la compétence traitement. Donc ça serait en cours d'année 2025 que les EPCI auraient à se prononcer, ce qui permettrait ensuite en cours d'année début d'année 2025, ce qui permettra ensuite de mettre en œuvre, si c'est le cas, si c'est confirmé, une tranche opérationnelle d'une durée d'à peu près un an pour accompagner la mise en œuvre de ce transfert, avec comme objectif que ce travail soit finalisé avant le renouvellement des exécutifs. Voilà, c'est en tous cas c'est la mission que nous a donnée le président du syndicat. Et donc là, le rapport, il consiste, là, à autoriser le Président, non pas à prendre toute décision concernant la passation. Non, non, ça, c'est pas vrai. Uniquement autoriser la signature du marché avec le candidat qui présentera l'offre, la mieux-disante. On n'a pas le droit de vous faire valider l'ensemble des décisions. Si jamais il y avait un avenant, il faudrait qu'on revienne devant le comité syndical. On a revérifié

François DRIOL: Je n'ai pas les pleins pouvoirs.

Alexandre BREUIL: Non, tu les as uniquement pour les marchés de moins de 90 000. Comme l'a notre estimation, elle est supérieure. . En fait, en début de mandat, il y a eu un principe de délégation pour les marchés de moins de 90 000 € avec décision du président. Donc, par exemple, sur le marché d'assurance, tout à l'heure, on l'a vu, c'est une décision du président qui fait que il peut signer sans recours. On doit juste ensuite faire l'information au comité syndical. Là, en revanche, le comité syndical doit expressément autoriser le président à signer le marché. Et c'est ce que le rapport est bon. Oui, oui, oui. Il y a une évolution entre le bureau et le conseil. Le rapport, il est dans les bons termes.

François DRIOL: Je crois que c'est pas de remarque à avoir voté. Bon ben je mets aux voix Qui approuve ou qui s'oppose? Qui s'abstient? Adopté à l'unanimité. Merci. Merci pour votre confiance, pour votre aide. Je crois que ce transfert de compétences, il va de soi que c'est tout à fait logique. Si on va plus loin, il y a une étape pour tous les gens qui ont travaillé depuis le début pour une connaissance, un peu plus le début. Mais pour tous ces gens là, je pense que ça paraît indispensable. Canal historique, canal historique. Merci. Merci pour ce rappel. Moi je vais être franc, je. C'était moins évident pour moi au départ. Voilà, je trouvais que c'est. J'hésite toujours à rentrer dans une

logique sans vraiment essayer de faire le tour de la question aujourd'hui, je pense qu'on a fait le tour de la question. Mais effectivement, notre intuition initiale apparaît. Évidemment, il faudra que ce soit approuvé par tous, par tous les membres, ça va de soi. Diapo suivante.

Alexandre BREUIL: Alors le deuxième rapport, on vous l'a envoyé avec les convocations. On propose d'afficher notamment. Voilà, c'est ça fait en fait le bilan des différentes études et conclusions apportées par ces études. Je pense important qu'on relise le délibéré, qui vise plusieurs points. Donc prendre acte des conclusions des différentes études menées, comme ça a été présenté tout à l'heure, préconiser de ne pas donner suite à la solution, préparation et valorisation de CSR, préconiser de ne pas donner suite à la solution de coopération avec la Métropole de Lyon, mais au regard des modalités proposées à ce jour. Et donc par rapport à l'estimation du coût global de gestion des déchets ménagers et assimilés résiduels du maire qui en résulte. Si jamais il y a un courrier de réponse qui ouvre la porte aux différents éléments de négociation qui ont été soulevés. On pourrait dans ce cas là consulter les membres. Mais enfin, c'est très hypothétique, il faut quand même qu'on se le dise.

Alexandre BREUIL: J'ai encore appelé le directeur Déchets hier pour savoir ce qu'il en était et j'ai pas senti qu'il y avait eu une évolution chez eux. Et du coup, une fois dit ça. Deux autres points Préconiser d'engager des études de faisabilité et de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financière pour la réalisation du live sur le territoire du SI des maires. Et prévoir aussi une concertation préalable. . Il faudra qu'on regarde exactement en termes de calendrier comment le faire, mais on peut justement peut être profiter des mois qui viennent pour avoir cette concertation préalable bien en amont, surtout sur les enjeux. Quels gisements par rapport au lien prévention tri des déchets sur les différentes EPCI et quel intérêt ensuite pour le territoire en terme de valorisation d'énergie? À voir comment on intègre la problématique foncière. Dernier point du délibéré inviter les EPCI membres à présenter ses conclusions et préconisations à leur assemblée délibérante et à émettre un avis au titre de leurs compétences en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés. Donc ça répond à la question tout à l'heure, effectivement, de pouvoir aussi consulter Chaque instance des EPCI membres du SCI, des maires, puisqu'ils ont pour l'instant la compétence traitement. Voilà.

Georges ROCHETTE: Très bien. On reste bien dans des études.

Nicole PEYCELON: À engager des études.

Bernard CHAVEROT: C'est délibéré. On n'a pas mis une date à 20 ans. Pour les vendre. Il faut les. Comparer? Est-Ce qu'il faut le faire en juillet ou est ce qu'il faut en faire en septembre?

François DRIOL: Je ne sais pas en termes de calendrier. Comment on borde le truc?

Antoine MONTENON: Le plus vite sera le mieux.

François DRIOL: C'est sûr que si on veut que les choses sont en place avant la fin mai, avant la fin du mandat, il ne faut pas trop lambiner. C'est certain. Ça me paraît important parce que derrière on n'a pas trop aujourd'hui, mais il faut que tout le monde ait conscience que derrière il faudra six ans. Entre le moment où on y va et le moment où on va brûler le premier sac de déchets. 2024 +6 = 2030. Voilà donc. Et si on si on tergiverse avant 2026, ça tergiversera en 2026, forcément. Donc, et si ça tergiverse, en 2026, en 2032, ça risque de tergiverser aussi pour pour la mise en route ou 33 puisqu'il est on sait pas parce que on disait que ce serait 2033 parce que 32 tombait sur les élections présidentielles. Mais comme je suis de plus en plus convaincu qu'il y aura des élections présidentielles avant 2027, donc avant le mois d'août, avant le mois d'août, peut être pas, mais je je vois pas comment il va pouvoir finir son mandat. Et puis après tout, il a fait un septennat, ça suffit hein? Donc il ne faut pas trop trop qu'on traîne. Effectivement, il faut qu'on arrive devant les EPCI, avec moi ou pas, ou sans moi, peu importe. Mais arriver devant les EPCI. La présentation de ces conclusions et qu'on obtienne une orientation vers ce cheminement.

Bernard CHAVEROT: En clair, on dissout et on a trois semaines pour décider.

François DRIOL: Voilà, c'est ça. Oui, mais vous auriez dû déposer les listes. Donc je mets aux voix quand même qui s'oppose. Président, c'est bon. Donne tous les pouvoirs. Monsieur le Président, je vous en prie. Je ne suis pas.

Pierre GIRAUD : Non, je me pose une question là. On invite les EPCI par une assemblée délibérante. Donc l'assemblée délibérante, c'est le conseil communautaire. Il n'y en a pas d'autres. Oui, à se positionner sur sur la compétence traitement alors qu'on a une étude en parallèle qui sont là. On n'a pas les résultats. Donc moi, on a, je dirais, un avis d'un exécutif qui dit L'orientation, c'est ça, là, maintenant, ça me gêne moins. Aller devant le conseil en disant là, on transfère la compétence alors qu'on n'a pas les résultats de l'étude de transfert, lorsqu'il y a eu.

Alexandre BREUIL: Alors, on n'est pas sur le transfert de la compétence traitement, mais, en revanche, la question, elle portait aussi par rapport au fait de pouvoir dire que ce n'était pas forcément le conseil communautaire, mais éventuellement le bureau communautaire où c'était ça, je crois, de pouvoir assouplir en fait la formulation en mettant une instance décisionnelle de la collectivité plutôt que l'assemblée délibérante. C'est ce que vous. Est ce que ce qui était recherché par la LFA, ce n'est pas forcément que ça soit.

Pierre GIRAUD: On ne veut pas jouer sur les mots, mais vous allez prendre l'exemple de la forêt. La La dynamique de l'orientation porte plutôt vers l'unité locale. Je vais présenter au bureau de la semaine dernière à l'unanimité. C'est la préférence de l'unité locale par rapport à une solution. Voilà, c'est ça que je veux pas faire énumérer.

François DRIOL : C'est ça que je cherche à l'intérieur de chaque PCI. Donc d'une part le bureau. LFA check. Voilà.

Alexandre BREUIL: Et donc on peut, on peut mettre bureau ou assemblée délibérante comme amendement à la.

François DRIOL: Après, je sais pas. Nous, à Saint-Étienne Métropole, on délibère, sentir si c'est la bonne délibère. Il y a tous les maires. , C'est fondé sur un principe. D'un air, une voie qui qui fonctionne. Plutôt bien même, qui nous rend service en ce moment. Après, charge aux maires de partager avec leurs les autres élus du conseil. Et puis à un moment ou un autre on arrivera dans les délibérations.

Nicole PEYCELON: Et peut-être dans ces cas là à mettre les EPCI Membres. Non pas à présenter ses conclusions et réalisations à leur assemblée délibérante. C'est ça qui pose problème. C'est plutôt à émettre un avis, à examiner ces conclusions et préconisations et à émettre un avis.

Les EPCI les examinent comme elles le veulent dans leurs instances.

François DRIOL: Est-Ce qu'on peut écrire Instance à la place de l'assemblée.

Nicole PEYCELON: Préconisations à ses instances. Présenter ses conclusions. Prendre connaissance

François DRIOL: Parce que là, on a deux solutions. On essaie de trouver des synonymes comme le mot instance. l'Instance. C'est le premier qui me vient à l'esprit. Mais peut être que il y a un autre et qu'il y a mieux. Ou alors tout simplement, on aime inviter les EPCI à présenter ces conclusions et préconisations et à partager peut être au lieu de présenter.

Nicole PEYCELON: Voilà, c'est plutôt ça. Inviter les EPCI membres à examiner ces conclusions et les examiner comme ils veulent.

François DRIOL: Aller inviter les EPCI membres à examiner ses conclusions et préconisations et à émettre un avis au titre de leurs compétences.

C'est bon, c'est bon. Je relis pas. C'est clair pour tout le monde. Examiner à la place de présenter et on raye. Alors assemblée délibérante et.

Très bonne remarque. Ça donne de la souplesse à chacun et ça va très bien. Et puis revient la dernière diapo. Du coup.

Antoine MONTENON: Après, c'est une question de calendrier.

François DRIOL: Donc on considère que c'est fait, on est bien d'accord. Donc moi ça me va très bien, hein.

Antoine MONTENON: Et Est-Ce qu'on peut passer au vote?

François DRIOL: Ah oui pardon j'ai pas vu. Donc tout le monde d'accord sur la formulation qui s'oppose. Qui s'abstient? Approuvé à l'unanimité. Merci. Je fais attention parce que c'est enregistré, donc attention à tout ce qui est enregistré et puis CCFE, MdL et PR vous me direz au prochain bureau, on est à votre écoute d'abord de votre de vos dates. Et puis vous me direz si on a besoin d'intervenir ou si vous bureaux.

Au bureau (de SEM), on a un bureau le 4 juillet. Et puis après, tu sais, nous on a une commission déchets, moi, j'arrose par la commission déchets.

Nicole PEYCELON: Oui, tu arrives à nous tenir au courant par la commission.

Bernard CHAVEROT : François, tu peux venir à notre bureau qui dépend de la date de juin.

Philippe ARIES : 11 juillet si je ne me trompe pas. On avait pris une option pour le 11 juillet. Oui, c'est ça qui est à noter.

François DRIOL: Le 2 juillet. C'est à quelle heure?

Georges ROCHETTE : Moi je viens d'un conseil communautaire. C'est le conseil communautaire. Mais est ce que l'on peut donner des conseils? Le 11 juillet, je dirais c'est le 3 juillet, C'est bon. Oui, en juillet, c'est bon. Et par contre le 2 juillet j'ai pas noté. Ils ont un bureau le 10 juillet. Le 10 juillet, ce serait quelle heure tu sais? Donc on ne passera pas sans m'en. Avertir. C'est un mardi. Le 10 juillet. Mais je pourrai le passer en bureau.

Alexandre BREUIL: Si on n'a pas encore fixé les prochains comités syndicaux du SYDEMER, on se demandait si vous alliez prononcer la dissolution du syndicat.

François DRIOL : La durée du comité syndical Je ne sais pas. Je ne suis pas du genre à faire court et synthétique. Ce n'est pas mon point fort. Mais effectivement, je pense qu'il faut quand même. Il faut se dire une demi-heure, pas plus. D'abord pour ne pas polluer vos assemblées, évidemment. De toute façon, vous nous direz le lieu, bien sûr. Et puis.

Fabrice BOUCHUT: Il y a deux choses parler du syndicat de traitement et...

François DRIOL : L'idée, c'est d'expliquer pourquoi et comment on va sur une unité de traitement local et que dans ce cadre-là, on propose le transfert de compétences traitement auxiliaire par exemple. On expliquera pourquoi on abandonne parce que ça me paraît indispensable. On en parle depuis suffisamment longtemps maintenant sur le sujet pour pouvoir.

La séance est levée, merci à tous pour votre chaleureuse participation

Philippe DENIS a quitté la salle à 12h10.

Pierre DREVET a quitté la salle à 12h11.

La séance a été levée à 12h17.

Monsieur François DRIOL
Président,

Monsieur Julien DUCHE
Secrétaire de séance,